

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 10 février 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt , le dix février, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 4 février 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Sarah BOUKAALA - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - M. Vincent BARBIER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain BREUIL - M. Alain CARIGNON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 16H00 à 19H36
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à M. René DE CEGLIE de 15H13 à 19H36
M. Fabien MALBET donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 15H13 à 16H33
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à Mme Suzanne DATHE de 17H48 à 19H36
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 17H38 à 19H36
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H13 à 16H26
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 15H13 à 16H00
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H13 à 16H26
M. Georges BURBA donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H13 à 19H36
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Paul BRON de 15H13 à 19H36
M. Patrice VOIR donne pouvoir à Mme Sarah BOUKAALA de 18H00 à 19H36
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 15H13 à 19H36
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille d'ORNANO de 17H43 à 19H36

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Sadok BOUZAIENE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Question orale :

- Question orale du groupe Ensemble à Gauche portant sur le financement de l'éducation populaire, présentée par M. TUSCHER

Réponse de M. le Maire.

**Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2019 a été adopté.
Pour : 57 – Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

DELIBERATION N° 1-(21758) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme D'ORNANO, M. le Maire.

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(21642) - DEMOCRATIE LOCALE - Approbation des principes fondamentaux des budgets participatifs en France

Intervention(s) : M. CLOUAIRE, M. CHAMUSSY, M. BRON, M. CARIGNON, M. TUSCHER, M. BREUIL, M. CAZENAVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la déclaration de clôture des rencontres nationales des budgets participatifs du 8 novembre 2019 établissant les principes fondamentaux des budgets participatifs en France tel qu'annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à participer à l'assemblée constitutive de l'association du Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 6 Réussir Grenoble

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON).

DELIBERATION N° 3-(21641) - DEMOCRATIE LOCALE - Approbation de la déclaration finale de la conférence annuelle de l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP) et des accords de l'assemblée générale 2019 de l'OIDP

Intervention(s) : M. CLOUAIRE, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, Mme BOUKAALA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la déclaration de clôture de la conférence d'Iztapalapa du 10 décembre 2019 telle que soumise en annexe à la présente délibération ;**
- d'approuver les accords actés lors de l'assemblée générale de l'OIDP à Iztapalapa tels que soumis en annexe à la présente délibération ;**
- de participer à la création de l'antenne française de l'OIDP en coopération avec les membres français du réseau ;**
- d'approuver l'organisation à Grenoble de la conférence annuelle de l'OIDP en 2022 et d'assumer la présidence du réseau à cette occasion ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 6 Réussir Grenoble

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON).

DELIBERATION N° 4-(21570) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Signature du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes

Intervention(s) : M. CARROZ, Mme BOUKAALA, M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales,**
- d'autoriser Monsieur le maire à signer le protocole départemental tel que soumis en annexe 1 de la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

VOEU N° 108-(22149) - Déposé par le Groupe "Grenoble Gauche Solidaire" amendé par le groupe Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes : Groupe Hospitalier Mutualiste : Pour l'obligation du maintien d'une offre de soins et de santé accessibles à toutes et tous

Intervention(s) : M. BRON, M. CAZENAVE, Mme JACTAT, M. CARIGNON, M. TUSCHER, M. le Maire.

M. le Maire suspend la séance à 17h27 à la demande de M. CARIGNON.

Reprise de la séance à 17h40.

Intervention(s) : M. CAZENAVE, M. le Maire, M. TUSCHER, M. CARIGNON, M. BRON.

Un amendement est présenté oralement par Mme JACTAT, celui-ci est adopté :

Pour : 52 - Abstention(s) : 1 Non inscrit (M. CARIGNON) -

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de demander au Ministère de la santé et à l'Agence Régionale de Santé d'agir pour que dans le cadre du projet de cession du Groupement Hospitalier Mutualiste :

Toutes les offres provenant du secteur privé non lucratif soient retenues dans les sélections des dossiers

Que la candidature finale retenue soit un acteur du secteur privé non-lucratif, qui s'engage à garder le statut d'ESPIC afin de maintenir une offre de soins accessible à toutes et tous, la participation à la permanence des soins, la qualité des services proposés et la qualité de la prise en charge actuelle, ainsi que la qualité de l'équipement et des équipes.

Voeu : Adopté à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

VOEU N° 109-(22151) - Déposé par le groupe Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes : un système de retraites plus juste, une réforme réellement négociée, c'est possible !

Intervention(s) : M. MERIAUX, M. VOIR, M. TUSCHER, M. COUTAZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander au gouvernement de surseoir à cette réforme des retraites rejetée, comme en témoignent de nombreuses enquêtes d'opinion, par la grande majorité des Français-es en engageant une véritable concertation de fond avec les représentant-es des salarié-es et à plus forte raison avec l'ensemble de la population, pour arriver à une réforme qui n'érode pas les acquis sociaux de la nation, issus du programme du Conseil National de la Résistance.

- de demander que les collectivités locales, actrices majeurs de l'emploi public en qualité d'employeuses, au contact direct des agent-es de la fonction publique territoriale et des salariés des collectivités, dont la situation se précarise depuis trop longtemps déjà, et dont les retraites sont maintenant menacées par cette réforme, soient associées à cette concertation. Ce travail au plus près des agent-es permettra que leurs situations, variables entre les catégories et échelons, soient correctement prises en compte pour une réforme allant vers plus d'égalité et de solidarité.

Voeu : Adopté
Pour : 52
Abstention(s) : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)
Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 5-(21569) - POLITIQUE DE LA VILLE - Programmation financière du contrat de ville 2020 - mobilisation du budget de la Ville de Grenoble

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. CARROZ, M. CONFESSON, M. le Maire, Mme SALAT.

Un amendement est déposé par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :
Pour : 1 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes - Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la programmation financière du contrat de ville 2020 et l'annexe 1 jointe à la délibération,**
- d'autoriser Monsieur le maire à signer toute convention relative à la perception de recettes liées à la programmation financière du contrat de ville 2020.**

Délibération : Adoptée
Pour : 50
Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 6-(21782) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention d'objectifs et de moyens et de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association KIAP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association KIAP et la Ville de Grenoble,**
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre l'association KIAP et la Ville de Grenoble,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes de la délibération,**
- d'attribuer à l'association KIAP une subvention en fonctionnement de 7 000 €,**

- d'attribuer à la l'association KIAP une subvention de 2 000 € au titre de l'action « Festival des arts martiaux » dans le cadre du Contrat de Ville.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7-(21514) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Conventions d'objectifs et de moyens et d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble et l'association Barathym

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée entre la Ville de Grenoble et l'association Barathym,

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Grenoble et l'association Barathym,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la délibération,

- d'attribuer à l'association Barathym une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'année 2020,

- d'attribuer à l'association Barathym une subvention de 2 000 € pour le projet « co construction de mobilier » au titre du contrat de Ville.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(21515) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit entre la Ville de Grenoble et l'union de quartier Grenoble Confluence

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux situés au 60 quai de la Graille à l'association « UNION DE QUARTIER GRENOBLE CONFLUENCE »,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(21747) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations Union des Habitants du Centre-Ville (UHCV), Jeune Chambre Economique de Grenoble (JCEG) et l'Association Départementale des Retraités de l'Artisanat et du Commerce de Proximité (FENARAC 38).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux au 6, rue Saint François, à titre gratuit entre la Ville de Grenoble, l'association Union des Habitants du Centre-Ville, La Jeune Chambre économique de Grenoble et La FENARAC 38 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition telles que soumises en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10-(21748) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Conventions de mise à disposition d'un espace de la Ville de Grenoble auprès des associations Les Jardins de la Casemate et Cultivons Nos Toits

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de la toiture du bâtiment de la Casemate auprès de l'association Les Jardins de la Casemate telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de la toiture du bâtiment de la Casemate auprès de l'association Cultivons Nos Toits telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition telles qu'annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(21580) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association ODTI

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 118 500 € à l'Association ODTI - Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association ODTI.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L' élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. MACRET

DELIBERATION N° 12-(21630) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant financier à la convention objectifs et moyens conclue entre la Ville de Grenoble et l'association Pays'ages

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 14 000 € à l'Association Pays'âges, au titre de la subvention de fonctionnement pour l'année 2020 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Pays'âges.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(21684) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Grenoble et l'association AMAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 38 000 € à l'Association Culturelle et de Coopération Franco-Maghrébine AMAL,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association AMAL.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. MACRET.

DELIBERATION N° 14-(21402) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Grenoble et l'association Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné (MCAGD).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 14 000 € à l'Association MCAGD – Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association MCAGD.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(21571) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention objectifs et moyens entre la Ville de Grenoble et l'association La CIMADE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 4 500 € à l'Association La Cimade, au titre de la subvention de fonctionnement pour l'année 2020 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association La Cimade.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(21113) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, l'Institut des Droits de l'Homme, l'Université Grenoble Alpes et l'Ordre des Avocats relative au dispositif d'Equipe Juridique Mobile pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération pour l'année 2020,

- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. COUTAZ, Mme COMPARAT).

DELIBERATION N° 17-(21114) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et la Direction Départementale des Finances Publiques relative à la formation des agents à la dématérialisation des démarches de l'administration fiscale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention relative à la formation des agents aux démarches dématérialisées de l'administration fiscale telle qu'annexée à la présente délibération,

- d'autoriser le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(21756) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association Poil de carotte relative à l'organisation des séjours familles et intergénérationnels sur la base de Massacan pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention passée entre l'association « Poil de carotte » et la Ville de Grenoble annexée à la présente délibération pour l'accueil en pension complète des usagers des Maisons des Habitants de Grenoble pour les séjours de l'été 2020 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à régler à l'association « Poil de carotte » les frais d'hébergement nécessaires à l'accueil des publics.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(21761) - ACTION SOCIALE - Avenant à la tarification financière à appliquer aux familles et aux personnes âgées dans le cadre des séjours collectifs sur la base de Massacan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le présent avenant à la tarification relative aux séjours familles et intergénérationnels à Massacan à appliquer à compter du 20 février 2020.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(20496) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,

- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN - Mme BERNARD - M. BOUZAIENE - Mme GIROD DE L'AIN - M. CHASTAGNER - Mme LEMOINE - M. BACK - M. BERTRAND - M. CONFESSON - M. COUTAZ - M. MARGUET - M. SOLDEVILLE.

DELIBERATION N° 21-(21639) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations du champ de la précarité sociale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et Les Restaurants et Relais du Cœur annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le versement aux Restaurants et Relais du Cœur d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 29 000€ pour l'année 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Secours Catholique du 18 juillet 2018 annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le versement au Secours Catholique d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000€ pour l'année 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association le Fournil du 25 mars 2019 annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'association le Fournil d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 36 000€ pour l'année 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Point d'Eau du 24 septembre 2018 annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'association Point d'Eau d'une subvention de fonctionnement de 32 000€ pour l'année 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Femmes SDF du 17 juin 2019 annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'association Femmes SDF d'une subvention de fonctionnement de 21 000€ et d'une subvention de projet de 2 000€ pour l'année 2020.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACK – Mme DJIDEL.

DELIBERATION N° 22-(21511) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations du champ de la Petite Enfance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-jointes, avec les associations Dépann'Familles, Les Mahou-Minaud, La Trottinette, l'association AUESC Bajatière, et l'association d'Entraide Familiale (AEF) ;

- d'autoriser le versement :

- à l'association Dépann'Familles Isère d'une subvention de fonctionnement de 37 500€ pour l'année 2020,

- à l'association Les Mahou-Minauds d'une subvention de fonctionnement de 73 800€ pour l'année 2020,

- à l'association La Trottinette d'une subvention de fonctionnement de 20 000€ pour l'année 2020,

- à l'association AUESC Bajatière d'une subvention de fonctionnement de 47 000€ pour l'année 2020

- à l'association d'Entraide Familiale (AEF) d'une subvention de fonctionnement de 40 000€ pour l'année 2020.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. CHASTAGNER.

DELIBERATION N° 23-(21654) - ACTION SOCIALE - Convention d'adhésion de la Ville de Grenoble à l'association "Vacances Ouvertes" et au dispositif "Bourse Solidarités Vacances" pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association « vacances ouvertes »,

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'ANCV pour l'adhésion au programme « Bourse Solidarité Vacances, »

- de verser le règlement de la cotisation de 167€ à l'association « Vacances Ouverte » pour l'exercice 2020,

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexe à la délibération

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(21746) - ACTION SOCIALE - Avenants n°2 à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et La Pousada.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants aux conventions de mise à disposition des bureaux au sein d'un appartement situé au 68 bis rue Anatole France et 3 autres bureaux au sein de la Maison des Habitants Anatole France, tels qu'annexés à la présente délibération,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer les avenants tels que soumis en annexe à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(21789) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association l'Oiseau Bleu pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée,**
- **d'autoriser le versement à L'Oiseau Bleu :**
 - . **d'une subvention de fonctionnement de 12 000€ au titre du dispositif TOTEM,**
 - . **d'une subvention sur projet de 3 000€ pour le Point Précarité Santé (POPS),**
 - . **d'une subvention sur projet de 15 000€ au titre de l'action sociale, pour la médiation sociale et la coordination des acteurs,**
 - . **d'une subvention sur projet de 4 000€, au titre de la Santé Publique pour la médiation sanitaire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(21790) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la Convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2018-2020 conclue entre la Ville de Grenoble et le Planning Familial 38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé,**
- **d'autoriser le versement des subventions :**
 - 32 000€ au Planning Familial 38**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(21791) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit situés au 70 rue Stalingrad au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) "Un chez soi d'abord-Bassin Grenoblois"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit situés au 70 rue Stalingrad à Grenoble, ci-annexée, au GCSMS «Un Chez Soi d'Abord- Bassin Grenoblois» pour une durée de trois ans.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(21837) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens 2020 conclue entre la Ville de Grenoble et l'association Chez Pom flore et Alexandre.

Intervention(s) : Mme DJIDEL.

Un amendement est présenté oralement par Mme DJIDEL, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé,**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de 6000 € à l'association Chez Pom Flore et Alexandre.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(21836) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 entre la Ville de Grenoble et la MJC Maison Pour tous Abbaye

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé,**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de 1000 € à la MJC Maison pour Tous Abbaye.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACK – M. BERTRAND.

DELIBERATION N° 30-(21633) - PREVENTION SECURITE - Convention de partenariat pour mutualisation de formations permettant à des polices municipales de bénéficier des locaux et du personnel de la police municipale de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions passées entre les collectivités de Saint Martin d'Uriage et de St Nazaire les Eymes.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'accueil au sein du service de la Police Municipale de policiers municipaux en provenance des dites collectivités pour les besoins en matière de formation aux gestes techniques professionnels d'intervention ainsi qu'aux formations d'entraînement obligatoires.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(21634) - PREVENTION SECURITE - Signature d'une convention entre la ville de Grenoble, la Direction départementale de la Sécurité Publique et SOS Médecins de Grenoble relative à la gestion de l'ivresse publique manifeste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble, l'État (Direction départementale de la sécurité publique) et SOS Médecins Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(21812) - PREVENTION SECURITE - Versement d'une subvention dans le cadre de la Convention annuelle entre la Ville de Grenoble et la MJC Allobroges - avenant financier- année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'attribuer à la MJC Allobroges, au titre de l'année 2020, une subvention de 2 100 € pour l'action "Projet Respect et non violence 2020".**
- **d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACK – M. COUTAZ.

DELIBERATION N° 33-(21702) - PREVENTION SECURITE - Versement d'une subvention dans le cadre de la Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique - avenant financier - année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve /Village Olympique, au titre de l'année 2020, une subvention de 220 000 € pour le dispositif de "médiation de nuit" sur le Village Olympique,
- d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme YASSIA).

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BARBIER – M. BOUZAIENE – M. CLOUAIRE – M. CONFESSON.

DELIBERATION N° 34-(21841) - PREVENTION SECURITE - Convention de formation initiale et continue des agents de la brigade canine de la police municipale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre le centre Raphaël MERCOYROL et la Ville.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention relative à la formation initiale et continue des policiers municipaux de la brigade canine de la Ville.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(21709) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution des subventions aux associations socioculturelles, ressource et jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- De dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Abstention(s) : 4 Grenoble Gauche Solidaire

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, M. MALBET, M. SOLDEVILLE, M. BACK, Mme MARTIN, Mme BERNARD, M. BOUZAIENE, Mme COMPARAT, Mme GIROD DE L'AIN, M. CHASTAGNER, M. CLOUAIRE, Mme LEMOINE, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. CONFESSON, M. COUTAZ, M. DE CEGLIE, M. MERIAUX, Mme OLMOS, Mme BOUKAALA.

DELIBERATION N° 36-(21712) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenants aux conventions de mise à disposition de locaux des associations socioculturelles et conventions de mise à disposition de locaux pour les associations "Team les Galapiats" et "Jeunes Mistral".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes des avenants aux conventions locaux entre la ville de Grenoble et les associations Chorier Berriat, Le Plateau, ME Prémol, MPT Saint Laurent, MJC Lucie Aubrac, MJC Anatole France, le CLEF et la MJC Abbaye (annexe 1) ;**
- D'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Team les Galapiats et Jeunes Mistral (annexe 2) ;**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants et conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme MARTIN, M. CONFESSON, Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE, M. DE CEGLIE, Mme COMPARAT, M. BACK, M. BERTRAND.

DELIBERATION N° 37-(21721) - JEUNESSE - Convention entre la ville de Grenoble et le Collège Lucie Aubrac - Participation d'intervenants extérieurs pour l'organisation d'une action éducative au sein de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et le collège Lucie Aubrac relative à la participation d'intervenants extérieurs pour l'organisation d'une action éducative au sein de l'établissement ;**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(21722) - JEUNESSE - Renouvellement du dispositif "chantiers jeunes" pour les jeunes grenoblois de 16 à 20 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver le renouvellement du dispositif « chantiers jeunes » à compter du 01^{er} avril 2020 et pour les années suivantes ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir une subvention du dispositif Ville, Vie, Vacances destinée à soutenir le projet « chantiers jeunes ».**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(21710) - JEUNESSE - Attribution de bourses brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et fond d'initiative jeunes (FIJ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'attribuer des bourses BAFA pour les montants indiqués, aux 5 personnes dont les noms figurent en annexe 1 ;**
- **D'attribuer une bourse FIJ pour le montant indiqué à la personne dont le nom et le descriptif du projet figure en annexe 1.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur l'attribution de bourses au fond d'initiative jeunes (FIJ) :

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 40-(21723) - AFFAIRES SCOLAIRES - Attribution des récompenses aux participants du concours Prix BELIN 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'acter la remise par la ville de Grenoble du prix de charpente dit prix BELIN ;**
- **De fixer le montant mobilisé pour le prix Belin à 2 400€ répartis comme suit :**
 - **1er prix BELIN à 700 euros ;**
 - **2ème prix : 500 euros ;**
 - **3ème prix : 400 euros ;**
 - **4ème prix : 300 euros ;**
 - **Autres prix : entre 50 et 100 euros dans la limite d'un montant total de 500 euros.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(21713) - AFFAIRES SCOLAIRES - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte - Séjours de classes de mer à la base de plein air de Massacan au printemps 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les modalités de financement estimées des classes de mer pour les écoles Elisée Chatin, la Bajatière, Jules Ferry et Christophe Turc figurant en annexe 2, 3 et 4 de la délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Grenoble et l'association poil de carotte figurant en annexe 1 de la présente délibération et dont les dispositions s'appliqueront pour les séjours classes de mer au printemps 2020 au centre de Massacan dans le Var.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(21716) - AFFAIRES SCOLAIRES - Acceptation d'un legs par la ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'accepter le legs de Madame Étienne GUILLOIN, ainsi que les charges y afférentes ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ainsi que tous les documents afférents à ce legs.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(21711) - AFFAIRES SCOLAIRES - Avenants aux conventions de participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver le montant de la participation de la ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat avec l'État pour l'année scolaire 2019-2020 figurant en annexe 1 de la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants des conventions relatives aux modalités de participation de la ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement de ces six établissements figurant en annexe 2 de la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée
Pour : 57**

Abstention(s) : 2 Grenoble Gauche Solidaire (Mme BOUKAALA, M. VOIR).

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DATHE-M. MARGUET-M. MONGABURU-Mme LEMOINE-Mme OLMOS-M. CLOUAIRE

DELIBERATION N° 44-(21714) - PARCOURS EDUCATIF - Tarifs et modalités d'inscription de la pause méridienne et des séjours en classes de découvertes - Adoption du règlement intérieur des activités périscolaires pour l'année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les tarifs de la pause méridienne et des séjours en classes de découvertes, tels qu'annexés, à compter du 1^{er} septembre 2020 ;**
- D'adopter le règlement intérieur des activités périscolaires et de la restauration scolaire ci-annexé.**

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 45-(21717) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Conventions entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère - Opération de reconstruction du collège Lucie Aubrac et mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des cours de l'école primaire Les Buttes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère afin de lui confier le soin de procéder aux travaux de reconstruction des espaces extérieurs de l'école élémentaire et maternelle Les Buttes et ses accès ;**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Ville et le Département (annexe 1 à la présente délibération) ;**
- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction d'un plateau sportif dans le parc Jean Verlhac de Grenoble ;**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à ladite convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Ville et le Département (annexe 3 à la présente délibération) ;**
- D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction d'un plateau sportif dans le parc Jean Verlhac de Grenoble ;**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à ladite convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Ville et le Département (annexe 4 à la présente délibération).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(21897) - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Club Alpin Français Jeunes en Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter son aide en accordant une subvention de 70 000 € à l'association CAF Jeunes en Montagne ;**
- d'approuver les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens correspondante, jointe en annexe, avec l'association CAF Jeunes en Montagne ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;**
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(21516) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations Les Cyclotouristes Grenoblois, Grenoble Handisport, Grenoble Catalans Domène Rugby, GUC Judo Club de Grenoble, Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Judo et Yeti's Grenoble Roller Hockey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin d'un commun accord aux conventions en vigueur avec les associations Grenoble Catalans Domène Rugby, GUC Judo Club de Grenoble et Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Judo ;**
- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux aux associations Les Cyclotouristes Grenoblois, Grenoble Handisport, Grenoble Catalans Domène Rugby, GUC Judo Club de Grenoble, Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Judo et Yeti's Grenoble Roller Hockey ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(21726) - SPORT - Piscines municipales - Gratuité des créneaux d'utilisation pour les associations impactées par la fermeture de la piscine Vaucanson.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. BOUZAIENE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de gratuité de l'ensemble des créneaux d'utilisation des piscines municipales pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020 pour les associations impactées par la fermeture de la piscine Vaucanson.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 49-(21537) - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2 et 3) ;

- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN - M. BOUZAIENE - Mme GIROD DE L'AIN - M. CHASTAGNER.

DELIBERATION N° 50-(21729) - SPORT - Centre sportif Reyniès-Bayard, salle de musculation - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Haltérophile Club Grenoblois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin d'un commun accord à la convention d'occupation du domaine public communal en vigueur avec l'association Haltérophile Club Grenoblois pour l'utilisation de la salle de musculation du Centre sportif Reyniès-Bayard ;

- d'adopter une nouvelle convention d'occupation du domaine public avec l'association Haltérophile Club Grenoblois ci-annexée pour l'utilisation de l'espace sportif à usage de salle de musculation et du bureau du Centre sportif Reyniès-Bayard moyennant une redevance annuelle d'occupation de 3 300 € ; elle est conclue à compter de la date de sa signature jusqu'au 30 juin 2024 et pourra être reconduite à terme par voie expresse pour une nouvelle période ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(21753) - SPORT - Avenant à la convention relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement de la natation pour l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de reconduire pour la saison 2019-2020, par avenant, la convention entre la ville de Grenoble et l'Inspection académique de l'Isère relative à l'enseignement de la natation à l'école primaire dispensé dans les piscines municipales de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(21894) - SPORT - Participation à la 17ème étape du Tour de France 2020 - Convention quadripartite avec la société Amaury Sport Organisation (ASO), Grenoble Alpes Métropole, le Département de l'Isère et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accueillir à Grenoble la 17ème étape du tour de 2020 au travers d'un conventionnement à intervenir avec ASO, Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et le Département de l'Isère,

- d'approuver le principe d'une participation financière à hauteur de 80 000 euros HT entre la Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et le Département de l'Isère selon la répartition suivante : la ville de Grenoble à hauteur de 20 000 € HT, Grenoble-Alpes Métropole pour 36 000€ HT et le Département l'Isère pour 24 000 € HT,

- d'approuver les dispositions de la convention quadripartite jointe en annexe, fixant les relations entre la Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole, le Département de l'Isère et la société Amaury Sport Organisation,

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec la société Amaury Sport Organisation, la ville de Grenoble et les collectivités ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(21828) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention cadre de coopération décentralisée entre la ville de Bethléem (Territoires palestiniens) et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération entre la ville de Bethléem et la ville de Grenoble.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(21829) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de coopération décentralisée entre la ville de Tsukuba (Japon), Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération entre la ville de Tsukuba, Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(21830) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Attribution de subventions aux opérateurs de la coopération décentralisée entre les villes de Grenoble et de Bethléem au titre de leurs projets menés en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations suscitées les conventions et l'avenant ci-annexés ;
- D'autoriser en conséquence le versement des subventions suivantes :

40 000 € à l'association AFRAT
40 000 € à l'association Tétraktys
19 500 € à l'association SGAP 38
4 000 € à la Maison pour tous Saint-Laurent.

- De dire que ces montants seront intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE, M. BACK
DELIBERATION N° 56-(21834) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la ville de Grenoble et l'association AMAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association AMAL l'avenant ci-annexé ;
- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 1 000 € à l'association AMAL ;
- de dire que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. MACRET.

DELIBERATION N° 57-(21540) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention spécifique entre la ville de Grenoble et Schneider Electric relative au mécénat de compétences dans le cadre de la mise en place du centre de référence à l'énergie solaire à Ouagadougou.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Schneider Electric la convention de mécénat ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(21539) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention spécifique entre la ville de Grenoble et la ville de Ouagadougou portant amélioration de la politique de la lecture publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- de verser à la ville de Ouagadougou une subvention de 8 000 euros pour les actions socio-culturelles de développement de la lecture publique au bénéfice du public scolaire et des citoyens des douze arrondissements de la capitale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(21771) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de mécénat avec l'entreprise Schneider Electric Industries.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mécénat ci-annexée avec l'entreprise Schneider Electric Industries ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(21765) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Adhésion de la ville de Grenoble à ICOM France (Conseil International des Musées), FRAME (French Régional American Museums Exchange) et Videomuseum pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de renouveler l'adhésion à ICOM France pour un montant de 827 € ;**
- de renouveler l'adhésion à FRAME pour un montant de 6 500 € ;**
- de renouveler l'adhésion à Videomuseum pour un montant de 14 200 € ;**
- de régler les adhésions correspondantes pour l'année 2020.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(21767) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux au sein du Musée de Grenoble avec l'Office de tourisme Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre d'un workshop du tourisme d'affaires en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition ponctuelle de locaux à l'Office de tourisme Grenoble Alpes Métropole ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(21768) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Contrat de cession des droits d'exploitation et de reproduction avec le Musée national Picasso - Paris pour le texte intégré dans le catalogue de l'exposition « Picasso. Au cœur des ténèbres (1939-1945) ».

Intervention(s) : M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat de cession, joint en annexe, avec le Musée national Picasso Paris pour les droits d'exploitation et de reproduction du texte intégré dans le catalogue de l'exposition « Picasso. Au cœur des ténèbres (1939-1945) » ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(21769) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble –
Renouvellement des conventions de partenariat en matière de communication avec le Groupe
Dauphiné Médias, l'Interclub de Grenoble, l'Université Inter Ages du Dauphiné et la société Les
Affiches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Groupe Dauphiné Médias, jointe en annexe n° 1 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Interclub de Grenoble, jointe en annexe n° 2 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Université Inter Ages du Dauphiné, jointe en annexe n° 3 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Société Les Affiches, jointe en annexe n° 4.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CAPDEPON, M. MACRET.

DELIBERATION N° 64-(21770) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Conventions de partenariat avec l'association AMAL et le Centre hospitalier Alpes Isère pour les
années 2020 et 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe n° 1, avec l'association AMAL ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe n° 2, avec le Centre hospitalier Alpes Isère ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BOUZAIENE – M. MACRET- M. CHAMUSSY.

DELIBERATION N° 65-(21249) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Avenants aux conventions de dépôt de collections auprès du Centre de la Nature Montagnarde de Sallanches et du Parc National des Ecrins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de dépôt de collections votée au Conseil municipal du 14 mai 2018, auprès du Centre de la Nature Montagnarde de Sallanches, en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de dépôt de collections votée au Conseil municipal du 16 décembre 2019, auprès du Parc National des Ecrins, en annexe 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(21643) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Renouvellement de la convention de coopération entre la BPI (Bibliothèque publique d'information) et la ville de Grenoble dans le cadre du fonctionnement du service de réponse à distance Eurêkoi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention de coopération avec la BPI (Bibliothèque publique d'information) pour le fonctionnement du service Eurêkoi ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coopération jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(21681) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Printemps du livre 2020 - Lectures au Théâtre Municipal de Grenoble - Tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'inscrire les lectures de la saison 2019-2020 du Théâtre municipal de Grenoble dans les conditions tarifaires suivantes :
Plein tarif : 8 € et tarif réduit : 5 € (personne porteuse de handicap, invalide et un accompagnateur, usagers inscrits des bibliothèques de Grenoble). La gratuité sera appliquée aux moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, demandeurs d'Asile, allocataires de minimas sociaux et aux intervenants du Printemps du Livre.
- d'approuver lesdits tarifs de l'édition 2020 du *Printemps du Livre* qui se déroulera du 1^{er} au 5 avril 2020.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(21813) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Conventions de partenariat avec l'association les Amis de l'orgue de Saint-Bruno de Voiron et la

ville de Voiron, les Amis de l'orgue de Saint-Pierre d'Albigny et la ville de Saint-Pierre d'Albigny dans le cadre de la mise à disposition d'un orgue et l'organisation de concerts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association les Amis de l'orgue de Saint-Bruno de Voiron et la ville de Voiron dans le cadre de l'organisation d'un concert le 10 mai 2020 (annexe n°1) ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association des Amis de l'orgue de Saint-Pierre d'Albigny et la ville de Saint-Pierre d'Albigny dans le cadre de l'organisation d'un concert commun avec la classe d'orgue de Chambéry le 16 mai 2020 (annexe n°2) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions jointes en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(21815) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Année scolaire 2019-2020 - Avenants aux conventions de partenariat avec l'association Musée en Musiques, la MC2 et le Centre Chorégraphique National de Grenoble (CCN²) ; renouvellement des conventions de partenariat avec l'association Barbarins Fourchus, l'association Centre International des Musiques Nomades, l'association « Le groupe Émile DUBOIS », l'association Solidarity ; conventions de partenariat pour le projet « Cent un Altistes », avec l'association Cultur'Act, l'association « La Forge-compositeurs improvisateurs réunis », la ville de Saint-Egrève et la ville de Fontanil-Cornillon, l'association « L'Oiseau à plumes », l'association Harmonie de Grenoble, le Syndicat Intercommunal de Musique (SIM) Jean WIENER et l'association « Le 38ème Parallèle ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant à la convention avec l'association Musée en Musiques dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme impliquant des classes d'instrumentistes et/ou des enseignants du Conservatoire pour la saison 2019/20 ;**
- **d'approuver l'avenant de la convention de partenariat avec la Maison de la culture MC2 : dans le cadre des répétitions et de la programmation en juin 2020 du spectacle du département danse dans la salle Georges-Lavaudant ;**
- **d'approuver l'avenant à la convention de partenariat avec le Centre Chorégraphique National de Grenoble pour l'accompagnement d'élèves ;**
- **d'approuver les termes du renouvellement de la convention avec l'association Barbarins Fourchus dans le cadre de la programmation de « Musiques (en robe) de chambre » en 2019-2020 ;**
- **d'approuver les termes du renouvellement de la convention avec l'association Centre International des Musiques Nomades pour les années scolaires 2019-2020 à 2020-2021 ;**
- **d'approuver les termes de la convention avec les villes d'Eybens, Grenoble, Meylan, Voreppe, Domène, le SIM Jean WIENER, l'ensemble musical Crollois, le Centre Musical Accords et l'association « A cordes et vous » dans le cadre de la réalisation du projet « Cent un Altistes » ;**
- **d'approuver les termes de la convention avec l'association Cultur'Act dans le cadre des**

répétitions et de la programmation d'un concert le 16 avril 2020 au Prunier Sauvage ;

- d'approuver les termes de la convention avec l'association « La Forge - compositeurs improvisateurs réunis » dans le cadre de l'intégration de l'orchestre école « Micromégas » au sein de la pratique collective « Jazz Ensemble » pour l'année scolaire 2019-2020 ;
 - d'approuver les termes du renouvellement de la convention avec l'association « Le groupe Émile Dubois » dans le cadre de la participation d'élèves danseurs au festival « Uriage en danse » le 27 juin 2020 ;
 - d'approuver les termes de la convention avec l'association Solidarity dans le cadre de la participation d'élèves guitaristes au concert du 15 avril 2020 ;
 - d'approuver les termes de la convention avec la ville de Saint-Egrève et la ville du Fontanil-Cornillon dans le cadre de la participation d'élèves guitaristes au concert du 5 avril 2020 ;
 - d'approuver les termes de la convention avec l'association l'Oiseau à plumes dans le cadre de la participation d'élèves aux « Journées de la flûte à bec » les 15 et 16 mai 2020 ;
 - d'approuver les termes de la convention avec l'association l'harmonie de Grenoble dans le cadre de la participation d'élèves au concert de saxophone du 14 mars 2020 ;
 - d'approuver les termes de la convention avec le SIM Jean Wiener dans le cadre de la participation d'élèves aux audition et concert de saxophone les 15 et 17 avril 2020 ;
 - d'approuver les termes de la convention avec l'association « Le 38ème parallèle » dans le cadre de l'organisation d'une classe de maître de Hip-Hop au Conservatoire le 31 mars 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et avenants joints en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(21737) - AFFAIRES CULTURELLES - Bourse des arts plastiques 2020
- Désignation des lauréats et attribution des prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de suivre l'avis du jury de la Bourse des arts plastiques 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une bourse aux lauréates de la Bourse des arts plastiques 2020 : Binta DIAW (5 000 €) et Marion WINTREBERT (5 000 €) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la réalisation d'un livret d'artiste pour chacune des deux lauréates.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(21738) - AFFAIRES CULTURELLES - Partenariat entre la ville de Grenoble et l'Institut Français - Participation de la Ville pour l'année 2020 : avenant n° 2 à la convention cadre du développement des échanges artistiques internationaux 2018/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention cadre de développement des échanges artistiques internationaux, joint en annexe 1 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- d'autoriser le versement de 30 000 €, montant de la participation 2020 de la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(21739) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant au contrat de délégation de service public (DSP) conclu avec l'association MixLab portant sur le budget prévisionnel et le montant de compensation de service public 2020, ainsi que sur le protocole de fin de contrat de la délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 17 au contrat de DSP conclu avec l'association « MixLab » et joint en annexe, qui présente le budget d'exploitation prévisionnel et fixe le montant de compensation de service public pour l'année 2020 sur 8 mois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant;
- d'approuver le protocole de fin de contrat de DSP joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le finaliser et le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(21741) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels - Attribution de subventions - Conventions et avenants financiers - Exercice budgétaire 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que les montants des subventions attribués par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableau annexe 1) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs culturels bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, joints en annexes 2 à 12.
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer
- d'autoriser l'exonération partielle exceptionnelle de la facturation de la location de la salle du Théâtre Municipal à l'association Upstage, et d'autoriser le Maire à signer tout document dans ce dossier.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD - Mme LEMOINE – M. MALBET – Mme YASSIA – Mme BOUILLON.

DELIBERATION N° 74-(21742) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux au bénéfice des associations : Espace 600 (appartement), MixLab, La Fabrique des Petites Utopies, Musidauphins - Mediarts, CCN2 et Spacejunk.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice des associations : Espace 600 (appartement), La Fabrique des Petites Utopies, Mixlab, Musidauphins – Médiarts, le CCN2 et Spacejunk, jointes en annexes ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élu(e) cité(e) ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution de locaux au bénéfice de l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme BERNARD.

DELIBERATION N° 75-(21701) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention financière avec Grenoble-Alpes Métropole pour le versement d'un fonds de concours pour l'aménagement de locaux pour accueillir l'association le Fournil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec Grenoble-Alpes Métropole, jointe en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention financière pour le versement de ce fonds de concours.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. WIART).

DELIBERATION N° 76-(21520) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention financière entre la ville de Grenoble et le CCAS pour la rénovation de deux chaufferies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention financière entre la ville de Grenoble et le CCAS pour la rénovation de deux chaufferies ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(21826) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Tour Perret - Convention avec la SAIF (Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe) pour l'exploitation des œuvres d'Auguste Perret.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de protocole d'accord entre la SAIF et la ville de Grenoble relatif à l'exploitation des œuvres d'Auguste Perret, tel qu'annexé à la présente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.

Délibération : Adoptée

Pour : 58

Contre : 1 Ensemble à Gauche (M. TUSCHER).

DELIBERATION N° 78-(21647) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée section AE n°41 sur la commune d'Eybens pour le local du service "espaces verts".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit d'un tènement à détacher de la parcelle cadastrée section AE n°41, propriété de la commune d'Eybens ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations et notamment l'acte d'acquisition.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(21493) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Plan de cession - Cession de l'ensemble immobilier situé 8 rue Pierre Duclot à Grenoble-Habitat pour y réaliser une opération de logements.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. DENOYELLE, M. CAZENAVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession de l'ensemble immobilier situé 8 rue Pierre Duclot et cadastré section BT n°52 et BT n°47 en partie à la Société Grenoble Habitat ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle ;
- de dire que le prix de cession est de 773 375 €, compte tenu de l'intérêt général du projet et des importants travaux à réaliser sur l'ensemble immobilier ;

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Non inscrit (M. CARIGNON).

DELIBERATION N° 80-(21846) - URBANISME AMENAGEMENT - Avis de la commune sur le Plan de Prévention des Risques Inondation du Drac Aval

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de souligner le travail important mené par l'Etat, en collaboration avec la Métropole et les collectivités ;

- de rappeler l'enjeu pour l'État de s'engager en priorité à coordonner, avec les autorités en charge de la GEMAPI, des actions de curage du lit Drac afin de réduire significativement la mise en charge des digues ;

- de souhaiter que l'Etat propose un dispositif d'information et de consultation des populations exposées en raison de défaillances d'ouvrage et d'activités relevant de sa responsabilité ;

- de demander un accompagnement de l'Etat dans la sensibilisation et l'information des citoyens sur la connaissance du risque découlant de ce PPRi et les conséquences notamment sur le patrimoine existant ;

- de demander la reprise du projet de plan de prévention des risques du Drac afin d'étudier et prendre en compte les 6 réserves et l'ensemble des recommandations et remarques émises dans la présente délibération et son annexe technique, et notamment :

Réserve n°1 : demande de vérification de la classification des crues, de codification des aléas, de la progressivité et objectivité de la matrice aléa. La ville de Grenoble demande que soit vérifiés ces éléments via le comité de suivi du PPRi Drac réuni collégalement. L'apport d'analyses supplémentaires éviterait ainsi toute inconstructibilité non justifiée sur le lit majeur du Drac, qui pourrait engendrer un report d'urbanisation en zone constructible plus objectivement exposée. Ce processus serait alors contraire à l'esprit du décret PPRi, à savoir réduire la vulnérabilité globale du territoire face aux risques.

Réserve n°2 : demande de vérification et de justification des bandes de précaution sur le Drac, notamment au regard des résultats précis de l'étude Burgeap menée par la Métropole à la demande de l'Etat sur l'ensemble de l'agglomération et pour le même objectif, à savoir le tracé des bandes de précaution.

Réserve n°3 : demande de prise en compte de la stratégie d'urbanisation en confortement de digue de la ZAC Bouchayer-Viallet vis-à-vis de l'aléa inondation par le Drac.

Réserve n° 4 : demande que les parkings souterrains soient autorisés pour les secteurs où des adaptations et préconisations sont possibles au regard du niveau d'aléa, et notamment des hauteurs d'eau en contreparties des prescriptions nécessaires.

Réserve n°5 : demande que la limitation des étages dans les zones de type BC soit supprimée pour faire émerger un modèle économique viable, qui libère de l'emprise au sol et permet de répondre au besoin de logement et activités économiques en vue de ne pas obérer l'avenir du territoire.

Réserve n°6 : souhaite préciser que le renouvellement urbain observé sur son territoire est multiformes : réhabilitation, extension, surélévation, changement de destination, phénomène « Bimby » ponctuel etc... Elle demande dont à être associée plus en amont sur l'encadrement du processus de renouvellement urbain.

- de confirmer que le secteur Presqu'île - Bouchayer-Viallet doit faire l'objet d'une prise en compte spécifique, dans la continuité du classement en zone d'intérêt stratégique (ZIS) dans le SLGRI ;

- de souhaiter que les principes de résilience, travaillés au sein de la SLGRI et notamment explicités dans l'OAP thématique « Risques et Résilience » du PLUi puissent alimenter la réglementation PPRi, comme c'est le cas sur d'autres PPRi nationaux.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 81-(20689) - URBANISME AMENAGEMENT - Approbation du dossier de clôture de l'opération d'aménagement et suppression de la ZAC Beauvert - Quitus à l'aménageur.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme TAVEL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de clôture de la ZAC Beauvert présenté par la SPL SAGES ci-annexé et les écritures correspondantes, ainsi que le versement du solde créditeur à la ville de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser la somme de 25 133,57 € sur le budget principal de l'exercice 2020 ;

- de donner quitus à l'aménageur ;

- de prononcer, conformément à l'article R311-12 du Code de l'Urbanisme, la suppression de la ZAC Beauvert au 29 février 2020 ;

- de solliciter Monsieur le Président de Grenoble Alpes Métropole pour la mise à jour du document d'urbanisme et pour le rétablissement, sur l'ancien périmètre de la ZAC, de la part intercommunale de la taxe d'aménagement de droit commun au taux de 5 %, en application de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme par la Loi de Finances du 29 décembre 2010 ;

- de soumettre la présente délibération aux mesures de publicité et d'informations telles que prévues à l'article R311-5 du Code de l'Urbanisme ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à prendre toute disposition et à signer tout document qui serait nécessaire à la clôture de la ZAC Beauvert.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme TAVEL).

DELIBERATION N° 82-(21732) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Grenoble Mistral - Acquisition auprès de Grenoble Habitat d'un volume de bureaux et local d'activité pour installer les services de la Propreté Urbaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement auprès de Grenoble Habitat d'un volume de bureaux et local d'activité d'environ 368 m² situé en rez-de-Chaussée et R-1 du bâtiment A de l'opération immobilière l'EDEN, situé à l'angle de l'avenue Rhin et Danube et de la rue Anatole France ;

- de préciser que le prix d'acquisition est de 580 000 € HT ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document se rapportant à cette acquisition.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 83-(21557) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - 2 place de Gordes - Échange de caves avec Grenoble Habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de la cave n° 5 issue du lot n°11 conformément au plan joint ;

- d'approuver la cession de la cave n° 4 issue du lot n° 3 ;

- de dire que cet échange se fera à titre gratuit ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cet échange et notamment l'acte notarié.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 84-(21022) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Constitution de servitudes de passage piétons au profit de la ville de Grenoble sur le foncier appartenant à la société Eiffage Immobilier Centre EST à Grenoble, 22 rue Marx Dormoy dans le cadre de la construction du programme immobilier "LES ATELIERS".

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire, M. FRISTOT, M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage public piéton à titre gratuit entre les bâtiments B et C, aux conditions susvisées sur les parcelles cadastrées section IO numéros 160, 161, 162 et 151, depuis la rue Marx Dormoy pour rejoindre la promenade / voie pompier, consentie par la société Eiffage Immobilier Centre Est au profit de la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de constitution de servitudes sur les bases de la convention et tout document afférent auxdites servitudes.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Contre : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 85-(21843) - ENVIRONNEMENT - Lutte contre les termites – Aide financière de la Ville aux propriétaires ayant des revenus modestes et très modestes pour la réalisation de diagnostic et traitement d'éradication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

En cas d'arrêté municipal d'injonction aux propriétaires des biens de faire réaliser par une entreprise certifiée un diagnostic de présence de termites, et le cas échéant un traitement d'éradication :

- d'approuver le versement par convention type d'une subvention de 50% du coût du diagnostic avec un montant plafond de 75€ TTC, pour les ménages modestes et très modestes au sens de l'ANAH, propriétaires d'un bien visé par arrêté municipal d'injonction ;
- d'approuver le versement par convention type d'une subvention de 50% du coût du traitement dans la limite de 50 € le m² de surface traitée, avec un montant plafond de 2500€ TTC, pour les ménages modestes et très modestes au sens de l'ANAH, propriétaires d'un bien visé par arrêté municipal d'injonction ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86-(21672) - ENVIRONNEMENT - Convention pour l'année 2020 entre la ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), jointe en annexe, pour 2020 ;**
- **d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2020, d'un montant global de 39 000 € ;**
- **de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(21673) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs 2020 avec la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2020, d'un montant global de 12 5000 €,**
- **d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble, LPO Auvergne-Rhône-Alpes-Délégation Isère, jointe en annexe, pour une durée d'un an,**
- **de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 88-(21674) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs 2020 avec France Nature Environnement Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2020, d'un montant global de 61 000 € ;**

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble et FNE Isère, jointe en annexe, pour une durée d'un an ;

- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du conseil municipal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 89-(21704) - ENVIRONNEMENT - Création d'une régie de recette au sein du Centre Horticole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la vente des produits du Centre horticole dans le cadre d'une régie de recettes à compter du 1^{er} mars 2020 ;

- de fixer les tarifs tels que joints en annexe, et de les approuver ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint à la convention définissant les modalités d'encaissements du CAIRN dans le cadre des régies Municipales afin d'étendre l'encaissement de CAIRN à la régie du centre horticole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 90-(21526) - ENVIRONNEMENT - Demande de subvention pour l'acquisition de véhicules gaz et électriques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 199 000 € pour l'acquisition de véhicules gaz et électriques, le solde, soit 1 030 620,72€ étant autofinancé par la Ville de Grenoble.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 91-(21972) - PERSONNEL MUNICIPAL - Avancement de grades : détermination des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de fixer, pour l'année 2020, un taux de promotion grade par grade suivant le tableau joint en annexe qui se substitue à celui présenté au cours du Conseil Municipal du 16 décembre 2019.

Délibération : Adoptée
Pour : 51
Contre : 2 Ensemble à Gauche
Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 92-(21975) - PERSONNEL MUNICIPAL - Création et transformations de postes.

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées au Comité Technique des 27 janvier 2020 et 7 février 2020.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble

Vote séparé sur la transformation du postes d'Attaché à la Direction des Sports en poste de Rédacteur :

Pour : 51
Contre : 2 Ensemble à Gauche
Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 93-(21752) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'association du Centre Social Chorier-Berriat (ACSCB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de Monsieur Matthieu WARIN auprès de l'Association du Centre Social Chorier-Berriat à hauteur de 10% de son temps de travail, à compter du 1^{er} mai 2020, pour une durée d'un an.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 94-(21707) - ADMINISTRATION GENERALE - Versement d'une somme au Fonds de Garantie des Victimes des Actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'autoriser le paiement de la somme de 10 261 € au Fonds de Garantie des Victimes des Actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 95-(21439) - ADMINISTRATION GENERALE - Mise en place d'un système d'enchères en ligne à la ville de Grenoble - Modalités et mise en œuvre.

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à effectuer des ventes aux enchères en ligne selon le mode opératoire tel que décrit ci-dessus et pour les biens figurant dans la liste des familles de produits ci-dessus détaillée ;
- d'approuver le contrat de cession type, présenté en annexe de la délibération, qui sera utilisé pour les ventes dont le montant est supérieur à 4 600 €, et d'autoriser le Maire ou son représentant à le signer ;
- d'acter le fait qu'un état récapitulatif de ces ventes sera présenté deux fois par an au Conseil municipal de la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 96-(21844) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elus

**Un amendement est déposé par Mme COMPARAT, celui-ci est adopté à l'unanimité.
Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- Le 22 janvier 2020 à Paris - Assemblée extraordinaire et Vœux France Urbaine - E. PIOLLE

- Le 27 janvier 2020 à Voiron – Réunion territoriale « Comment répondre aux objectifs de la Loi EGAlim pour la restauration collective » organisée par FRAB AURA et ADABio - S. DJIDEL

- Le 31 janvier 2020 à St Jean de Moirans – Vœux du MEDEF Isère – E. PIOLLE – M. TAVEL

- Le 1er février 2020 au Col de Porte – Remise des prix de la 4ème étape du SAMSE National Tour Biathlon organisé par le GUC Grenoble Ski et Ski Nordique Chartreuse – P. MERIAUX

- Le 4 février 2020 à St Laurent en Royans – Lancement de la Charte du Parc du Vercors – P. MERIAUX

- Du 4 au 6 février 2020 à Metz - Assemblée générale du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés + Colloque International du REIACTIS (Réseau d'Etudes International sur l'âge, la Citoyenneté et l'Intégration Socio-économique) « Sté Inclusive et avancée en âge » - K. CAPDEPON

- Le 5 février 2020 à Paris - Séminaire « Habiter la ville de demain », remise du label EcoQuartier pour le projet Zac de Bonne par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire – V. FRISTOT

- Le 25 février 2020 à Paris – Conseil d'Administration de l'Ordre de la Libération – M. JULLIAN

- Le 3 mars 2020 à Paris – Conseil d'Administration du Réseau Français des Villes Santé de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) – M. JACTAT

- Le 10 mars 2020 à Lyon - Conseil d'orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Lyon – C. RAKOSE

- Le 12 mars 2020 à Clermont-Ferrand – Commission Régionale de Patrimoine et de l'Architecture organisée par la Région AURA – M. JULLIAN

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 97-(21788) - ADMINISTRATION GENERALE - Élections municipales et communautaires-Convention entre l'État et la Ville pour l'organisation de la mise sous pli des propagandes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 98-(21412) - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Autorisation du droit des sols - Signature de la convention de mise à disposition par Grenoble-Alpes Métropole du logiciel "Oxalis".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération du 20 décembre 2018 ;
- d'approuver la convention de mise à disposition à titre onéreux du logiciel Oxalis à intervenir avec Grenoble-Alpes Métropole, jointe en annexe, et notamment le tarif annuel de maintenance de 1.480 € à partir du mois de janvier de l'année qui suit l'acquisition de l'accès licence EPCI, et le coût d'acquisition maximal de 26.000 € inscrit au budget principal 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 99-(21901) - ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commandes relatif à l'accord-cadre de papier et d'enveloppes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'achat de papier et d'enveloppes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive du groupement de commandes conclu entre Grenoble-Alpes Métropole, les communes de Grenoble, de Champagnier, de Claix, de Meylan, de Venon et de Vif, ainsi que le CCAS de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 100-(21917) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Transfert de compétence des sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse à l'exclusion du ski alpin et des remontées mécaniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le transfert des compétences suivantes à Grenoble-Alpes Métropole à compter du 1^{er} juillet 2020 :
 - création, développement, exploitation et entretien du site du Col de Porte tel que délimité par le plan joint, pour les activités sportives de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion du ski alpin et des remontées mécaniques ;
 - création, développement, exploitation et entretien du site du Sappey-en-Chartreuse tel que délimité par le plan joint, pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles et à l'exclusion du ski alpin et des remontées mécaniques.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 101-(21379) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Convention de gestion des services avec Grenoble-Alpes Métropole portant sur l'entretien des zones d'activités économiques transférées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention relative à la gestion des services entre la Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble pour l'année 2020 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.**

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 102-(21827) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendes France - Convention d'occupation du domaine public avec la société Festi'Dream ; avec la société Arachnée Productions ; avec la société Décibels Productions ; avec l'AFIPH ; avec l'association Spring'Alp ; annulation de la convention d'occupation du domaine public avec la société Insight Outside pour l'organisation de l'assemblée générale du groupe Lynred.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. BERTRAND, M. CAZENAVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de la société Festi'Dream pour l'organisation du French Wargame Day les 14 et 15 mars 2020 ;**
- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de la société Arachnée Productions pour l'organisation du concert de M Pokora le 22 mars 2020 ;**
- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de la société Décibels Productions pour l'organisation du concert de Christophe Maé le 9 avril 2020 ;**
- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de l'AFIPH Emploi Compétences pour l'organisation du Salon des Talents H+ le 14 avril 2020 ;**
- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de l'association Spring'Alp pour l'organisation du Spring'Alp Festival le 17 avril 2020 ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations ;**
- **de prendre acte de l'annulation de l'évènement objet de la convention d'occupation du domaine public conclue avec la société Insight Outside pour l'organisation de l'assemblée générale du groupe Lynred, le 16 janvier 2020.**

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 103-(21481) - FINANCES - Garanties d'emprunt accordées à l'association Point d'Eau en charge de l'accueil de jour des SDF et au Centre International des Musiques Nomades pour des travaux de réaménagement du RDC de l'actuel hall du Théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du montant total du prêt de 100 000 €, soit 50 000€, pour le remboursement de la ligne de prêt contractée par le Centre International des Musiques Nomades auprès du Crédit Coopératif selon les conditions définies dans la présente délibération ; le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat.

- qu'au cas où le Centre International des Musiques Nomades, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;

- que la Ville de Grenoble s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt conclu par le Centre International des Musiques Nomades, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec le Centre International des Musiques Nomades une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt passé entre l'établissement prêteur et le Centre International des Musiques Nomades.

- d'autoriser la Ville de Grenoble à accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du montant total du prêt de 350 000 €, soit 175 000 €, pour le remboursement de la ligne de prêt contractée par l'association Point d'Eau auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes selon les conditions définies dans la présente délibération ; le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat.

- qu'au cas où l'association Point d'Eau, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;

- que la Ville de Grenoble s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt conclu par l'association Point d'Eau, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec l'association Point d'Eau une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt passé entre l'établissement prêteur et l'association Point d'Eau.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (M. BACK).

DELIBERATION N° 104-(21838) - FINANCES - Prise en charge des frais de séjours et de déplacements des personnes, intervenant-es extérieur-es invité-es par la ville de Grenoble pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, les frais relatifs aux déplacements du monde culturel et des personnes extérieures dans le cadre des activités du Département Ville Emancipatrice, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 161 500 Euros ;

- de prendre en charge sur présentation des justificatifs, l'ensemble des frais de déplacements et de séjours pour le recours éventuel, par le Département Ville Durable, à des experts, des intervenants, ou des spécialistes dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 4 000 Euros ;

- de prendre en charge sur présentation des justificatifs, l'ensemble des frais de déplacements et de séjours pour le recours éventuel, par le Département Ville Solidaire et Citoyenne, à des experts, des intervenants, ou des spécialistes dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 11 500 Euros ;

- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, l'ensemble des frais de déplacement des intervenants invités à l'initiative de la Direction Générale des Services, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 6 000 Euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 105-(21685) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Convention entre la SPL Alpexpo et la ville de Grenoble - Remboursement de la dette sur 2020 et 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la ville de Grenoble et la SPL Alpexpo ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. HABFAST).

DELIBERATION N° 106-(21703) - FINANCES - Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conditions suivantes d'octroi de la Garantie de la Ville de Grenoble aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2020 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Grenoble aura souscrit pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts qui sera souscrit par la Ville de Grenoble pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

- en cas de mise en œuvre, la Garantie pourra être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,

- si la Garantie est appelée, la Ville de Grenoble s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,

- le nombre de Garanties octroyées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2020 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale en 2020, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2020, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant figurant dans l'acte d'engagement ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Grenoble, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. SABRI).

DELIBERATION N° 107-(21797) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2020

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : 20421 (chapitre 20)

Commission Ville émancipatrice

RETOUR DE SCENE-DYNAMUSIC	3 000,00
----------------------------------	-----------------

TOTAL ARTICLE	3 000,00
----------------------	-----------------

Article : 6574 (chapitre 65)

Commission Ville durable

ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	5 000,00
---	-----------------

AGEDEN (ASSO POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ENERGIE)	4 500,00
--	-----------------

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE (FNEI)	61 000,00
---	------------------

GENTIANA - SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS	5 760,00
---	-----------------

LE TICHODROME	7 000,00
----------------------	-----------------

LPO AUVERGNE-RHONE-ALPES	12 500,00
---------------------------------	------------------

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE - MNEI	39 000,00
--	------------------

MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE	1 800,00
-----------------------------------	-----------------

Commission Ville émancipatrice

AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	18 000,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	8 075,00
AMICALE LAIQUE DE GRENOBLE USEP	2 700,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	5 800,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	12 265,00
ASPTT ATHLETISME	7 940,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	3 650,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	5 230,00
AVIRON GRENOBLOIS	26 133,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	20 968,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	500,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	650,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	10 123,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	623,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	300,00
DOJO GRENOBLOIS	7 200,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	1 300,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	2 667,00
ESCAPADES	100,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	10 475,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	500,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	4 000,00
GRENOBLE BASKET 38	35 870,00
GRENOBLE CATALANS DOMENE RUGBY	2 100,00

GRENOBLE GYMNASTIQUE	15 825,00
GRENOBLE HANDISPORTS	7 750,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	93 992,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 300,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 967,00
GRENOBLE NATATION	2 275,00
GRENOBLE ROLLER	3 600,00
GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38 HANDBALL-GSMH38	46 860,00
GRENOBLE TENNIS	132 000,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	400,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	53 435,00
GUC ATHLETISME	8 225,00
GUC COURSE D'ORIENTATION	300,00
GUC ESCRIME	550,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	17 275,00
GUC RUGBY	3 500,00
GUC TENNIS	4 200,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)-HCG	3 500,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	250,00
LE PLATEAU	1 000,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	5 340,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	2 275,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	8 380,00
NAUTIC CLUB ALP 38	3 733,00

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	70 500,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	6 650,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	1 400,00
SENTINELLE DES ALPES	3 500,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	10 000,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG)	1 300,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	100,00
TEAM MHIYAOUI	500,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	1 100,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	5 575,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	5 600,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	6 055,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	3 450,00
AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE EGLISE REFORMEE DE FRANCE À GRENOBLE	1 000,00
AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE	6 000,00
ANAGRAMME	8 500,00
ASS RESS CREATION ARTISTIQUE NUMERIQUE	1 000,00
ASSOCIATION MALKA	5 000,00
ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA	3 000,00
ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSEE STENDHAL	600,00
AUX PIEDS LEVES	1 000,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	15 000,00

CIE TANCARVILLE	1 500,00
CINEX-ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE	3 000,00
CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	123 914,00
COLLECTIF MIDI / MINUIT	1 500,00
COMPAGNIE A CORPS DISSIDENTS	1 000,00
COMPAGNIE DU JOUR	2 000,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	7 000,00
COMPAGNIE IHERE	1 500,00
COMPAGNIE LES MUTINS	1 500,00
COMPAGNIE SCALENE	8 000,00
CONTRATAK PROD	2 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	30 000,00
ENSEMBLE LE JARDIN MUSICAL	2 000,00
EPIDERME	10 000,00
ET POURQUOI PAS ?	2 000,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	4 300,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY & LESBIEN DE GRENOBLE FIFGLG (VUES D'EN FACE)	10 000,00
FESTIV'ARTS GRENOBLE	1 500,00
HADRA	9 000,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	10 000,00
LA COMPAGNIE DU PETIT BONHOMME	1 000,00
LA FABRIQUE OPERA - GRENOBLE	4 000,00
LA FORGE COMPOSITEURS IMPROVISATEURS REUNIS	8 000,00
LA MAISON D'EDITION D'IDEES	3 500,00

LA MARMITE	10 000,00
LA PETITE PHILHARMONIE-ORCHESTRE DE CHAMBRE EN ISERE	1 000,00
LE CHAT DU DESERT	7 000,00
LE CINE CLUB DE GRENOBLE	5 000,00
LE CONTRE POING	1 000,00
LE GRAND COLLECTIF	14 500,00
LE GRAND MANITOU	1 500,00
LE RHUME DU SON	2 000,00
LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	2 900,00
LES COMPAGNIES REUNIES	2 900,00
LES COULISSES A RESSORTS	1 000,00
LES HARMONIQUES DU NEON	3 000,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	10 000,00
LES ZINZINS	3 000,00
LES 7 FAMILLES	1 500,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	28 500,00
MIX'ARTS	8 000,00
MIXLAB	10 000,00
MJC EAUX CLAIRES	2 000,00
MJC PARMENTIER	2 000,00
MUSIDAUPHINS MEDIARTS	10 000,00
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	3 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	3 000,00

ORFEO MUSIQUES DU MONDE	2 500,00
PROJET BOB/LA BOBINE	40 000,00
RBGP	1 000,00
REGARDS DES LIEUX	2 000,00
RESONANCE	10 000,00
RETOUR DE SCENE-DYNAMUSIC	16 000,00
SOCIETE DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE (SADAG)	900,00
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE	7 600,00
SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS	400,00
SOLEXINE ASS	10 000,00
SPACEJUNK GRENOBLE	42 300,00
STRATES	1 000,00
TERRE DES ARTS	1 000,00
TERREUR NOCTURNE	1 000,00
THEATRE A LA PAGE - TAP	1 500,00
TOUS TRAVAUX D'ART	4 600,00
TOUT EN VRAC	4 000,00
38EME PARALLELE	1 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	10 000,00
AHAEAT ME TEISSEIRE MALHERBE	30 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	60 000,00
BEYTI	300,00
CLUB DE GO DE GRENOBLE	1 500,00

CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	6 000,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	1 558,00
COOP SCOL AMPERE MAT	1 188,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	2 394,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	3 201,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	1 553,00
COOP SCOL ANTHOARD	4 415,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	1 520,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	1 140,00
COOP SCOL BEAUVERT ELEMENTAIRE	3 811,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	1 413,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	1 223,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	3 119,00
COOP SCOL BUFFON MATERNELLE	1 191,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	2 721,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	2 383,00
COOP SCOL COLONEL DRIANT MATERNELLE	1 721,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	1 297,00
COOP SCOL DAUDET ELEMENTAIRE	1 660,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	2 276,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	2 772,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN MATERNELLE	1 659,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	3 962,00
COOP SCOL FLORENCE ARTHAUD MATERNELLE	999,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	2 669,00

COOP SCOL GRAND CHATELET MATERNELLE	1 494,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	1 357,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	3 066,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	1 160,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	1 043,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	1 530,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	2 564,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	2 586,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	1 753,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER	1 679,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	1 287,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	3 306,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	1 492,00
COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	1 489,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	1 258,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	1 441,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	948,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	2 000,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	1 477,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	5 419,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	4 205,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	1 794,00
COOP SCOL LES BUTTES MATERNELLE	1 152,00
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	1 253,00

COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	2 506,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	1 749,00
COOP SCOL LIBERATION ELEMENTAIRE	2 527,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	3 637,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	4 682,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	1 733,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	1 877,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	2 579,00
COOP SCOL MILLET MATERNELLE	714,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	1 222,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	1 585,00
COOP SCOL PAUL BERT MATERNELLE	1 475,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	2 387,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MATERNELLE	1 238,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	1 992,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	2 035,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	1 484,00
COOP SCOL SIMONE LAGRANGE ELEMENTAIRE	3 082,00
COOP SCOL ST LAURENT ELEMENTAIRE	1 875,00
LA CORDEE	60 000,00
LA SOUPAPE	5 000,00
LE PLATEAU	60 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	5 000,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	30 000,00
MJC ALLOBROGES	52 500,00

MJC ANATOLE FRANCE	60 000,00
MJC EAUX CLAIRES	45 000,00
MJC LUCIE AUBRAC	60 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	52 500,00
MJC MUTUALITE	30 000,00
MJC PARMENTIER	30 000,00
MJC PREMOL	90 000,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	108 016,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES	37 680,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	75 988,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	79 128,00
OGEC EXTERNAT SAINT BRUNO	109 272,00
OGEC INSTITUT BAYARD	82 896,00
CLUB ALPIN FRANCAIS JEUNES EN MONTAGNE DE GRENOBLE (CAF)	70 000,00
LA FOULEE BLANCHE ASSOC.	1 000,00
AG COMPT LET VAUCANSON/AMPERE (LYCEE POLYVALENT)	1 800,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	1 000,00
ASS DE COOPERATION POUR LE DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS (TETRAKTYS)	28 000,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	28 000,00
BEST GRENOBLE INP - BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY	700,00
BEYTI	1 000,00

BOUQUINS SANS FRONTIERES	1 000,00
CENTRE D'INFORMATION INTER-PEUPLES/CIIP	8 000,00
COLLEGE AIME CESAIRE	500,00
COLLEGE CHARLES MUNCH	900,00
COLLEGE FANTIN LATOUR	300,00
COLLEGE INTERNATIONAL EUROPOLE	1 800,00
COLLEGE OLYMPIQUE	2 000,00
COLLEGE STENDHAL	400,00
COLLEGE VERCORS	2 000,00
COUP DE POUCE ETUDIANTS GRENOBLE (CPEG)	1 200,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	4 000,00
FRANCAS ISERE	3 300,00
HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION	2 000,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	1 700,00
LYCEE CHAMPOLLION	1 300,00
LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME	800,00
LYCEE EMMANUEL MOUNIER	1 600,00
LYCEE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE EAUX CLAIRES	500,00
LYCEE INTERNATIONAL EUROPOLE	1 300,00
LYCEE LOUISE MICHEL	600,00
LYCEE STENDHAL	1 000,00
LYCEE TECHNOLOGIQUE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	1 500,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	4 000,00
ONDA ITALIA	900,00

SANTE DIABETE	11 000,00
SOLIDARITE AVEC LES GROUPES D'ARTISANS PALESTINIENS - SGAP38	19 500,00
Commission Ville solidaire et citoyenne	
ACCUEIL AIDE ACCO MINEURS PROJET PRO-3AMIE	5 000,00
ACCUEIL DES SDF DIT ASDF VIEUX TEMPLE	6 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	47 000,00
BANQUE ALIMENTAIRE ISERE	18 000,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	6 000,00
ENTRAIDE FAMILIALE, CRECHE COLLECTIVE & HALTE- GARDERIE (AEF)	40 000,00
FEMMES SDF	21 000,00
LA MAISON DES FAMILLES	4 000,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	20 000,00
LE FOURNIL	36 000,00
LE HABERT HEBERGEMENT SAINT PAUL	11 500,00
MAHOU-MINAUDS	73 800,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	15 000,00
POINT D'EAU	32 000,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	29 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	49 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	15 000,00
SOLEXINE ASS	8 000,00
UNION GARDES TEMPORAIRES ENFANTS- DEPANN'FAMILLES ISERE	37 500,00

VIVRE AUX VIGNES	16 000,00
A BIENTOT J'ESPERE	2 600,00
ACCOLADES EDUC VIVRE ENSEMBLE	2 500,00
ACORDERIE DE GRENOBLE	2 000,00
ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	3 500,00
AFRIC IMPACT	7 000,00
ASS BARATHYM	17 000,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)	5 000,00
ATYPIK ET COMPAGNIE	3 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	2 200,00
BRIN D'GRELINETTE	4 000,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	2 000,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	5 000,00
COLLEGE LUCIE AUBRAC	3 000,00
COLLEGE VERCORS	2 000,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	2 200,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	3 000,00
CULTIVONS NOS TOITS	2 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	4 000,00
DIALOGUES	3 000,00
EPISOL	2 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	4 500,00

FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	1 400,00
GRENOBLE GAMING	1 000,00
HISTOIRES DE...	2 500,00
IMAGES SOLIDAIRES	4 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	9 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	2 000,00
LA MARELLE	1 000,00
LA PIROGUE	3 000,00
LA SOUPAPE	2 000,00
LE GRAND COLLECTIF	2 000,00
LE PLATEAU	4 000,00
LE ROCHER-OASIS DES CITES	1 700,00
LEFOP-LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE	2 000,00
LES FILMS DE LA VILLENEUVE	7 000,00
L'ORANGERIE DE GRENOBLE	2 500,00
MADAME RUETABAGA	2 000,00
ME BACHELARD	4 000,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	1 000,00
MJC ALLOBROGES	3 000,00
MJC ANATOLE FRANCE	3 500,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	6 500,00
MJC PREMOL	4 000,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	4 400,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE	1 500,00
OSEZ CHENOISE	2 000,00

OSEZ LE FEMINISME 38	1 000,00
PIMMS DE L'ISERE	10 000,00
PLANETE SCIENCES AUVERGNE RHONE-ALPES	1 000,00
PROJET BOB/LA BOBINE	1 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	49 000,00
3BIS	3 100,00
MJC ALLOBROGES	2 100,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	220 000,00
AJP - ASS. POUR UN JUDAISME PLURALISTE	1 000,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	38 000,00
APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE (...)	6 500,00
COLLECTIF INTERASSO GAYS ET LESBIENNES - CIGALE	2 500,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS (CSRA)	4 500,00
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS (CISSP)	2 900,00
CONTACT ISERE	800,00
FRANCE BENEVOLAT GRENOBLE ISERE	900,00
LA CIMADE	4 500,00
LE REFUGE	5 000,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME LDH - SECTION DE GRENOBLE	1 200,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD)	14 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	118 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	14 000,00

TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES (ATI- CDR)	1 000,00
AIDES DELEGATION DE L'ISERE	8 000,00
ALTHEA/ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE ACCOMPA	3 500,00
AMICALE DU NID DE L'ISERE	3 000,00
ASS GRENOBLOISE D'AIDE ET DE RECHERCHE EN ONCOLOGIE (AGARO)	2 000,00
ASS REGIO DE CARDIOLOGIE DES ALPES	800,00
ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE L'ISERE-AFD 38	2 500,00
CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	6 000,00
COMITE DE LIAISON DES ASSOC. BENEVOLES A L'HOPITAL/CLABH	500,00
DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX (ADMV)	500,00
FEMMES SDF	2 000,00
FNATH ACCIDENTES DE LA VIE DE L ISERE	1 500,00
GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE)	500,00
INFORMATION AIDE AUX STOMISES-IAS	400,00
INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE ARA-IREPS	4 500,00
JALMALV-GRENOBLE (JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE)	2 100,00
LE CAMELEON	2 000,00
LOCOMOTIVE ASS	1 000,00
L'OISEAU BLEU	34 000,00

MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	4 500,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	1 000,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	32 000,00
MUTUALITE FRANCAISE ISERE SERVICES SOINS ET ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTE	1 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	500,00
RECHERCHE ET RENCONTRES-LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT-SUICIDE	1 500,00
SANTE ENVIRONNEMENT EN AUVERGNE-RHONE-ALPES (SERA)	500,00
SEP RHONES-ALPES DAUPHINE	400,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE (SMD38)	6 800,00
SOLIDARITE FEMMES MILENA (ETAB FOND G BOISSEL)	12 200,00
SOLIDENT	5 000,00
SOS AMITIE ISERE	1 000,00
TEMPO	2 500,00
UNION NATIONALE FAMILLES AMIS MALADES PSYCHIQUES - DELEG ISERE (UNAFAM)	2 500,00
VIE LIBRE - SECTION GRENOBLE	500,00
VIVRE SANS ADDICTION-ALCOOL-VSA2	600,00
TOTAL ARTICLE	4 248 262,00
TOTAL BUDGET	4 251 262,00

Délibération : Adoptée

Pour : 4

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Vote séparé sur la subvention à " FRANCAS ISERE"

Pour : 44

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 3 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble Gauche Solidaire (Mme BOUKAALA.)

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN - M. MACRET - Mme BERNARD - M. BOUZAIENE - Mme COMPARAT - Mme GIROD DE L'AIN - M. CHASTAGNER - Mme JACTAT - M. CLOUAIRE - Mme LEMOINE - M. BACK - M. BERTRAND - Mme BOILEAU - Mme BOUILLON - M. CONFESSON - M. COUTAZ - Mme DATHE - M. DE CEGLIE - Mme JULLIAN - M. MARGUET - M. MERIAUX - M. MONGABURU - Mme OLMOS - M. SOLDEVILLE - Mme BOUKAALA - M. BRON - M. BARBIER - M. CHAMUSSY.

Intervention (s) :M. CHAMUSSY, Mme SALAT, M. BRON, M. TUSCHER, M. le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.

ANNEXE(S)

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numéro de marché	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché Initial en € HT	Notification de l'avenant	Numérisation et info services	Intégration rendu acte	
incidence financière supérieure 5% marché initial	9 411,97	Modification contractuelle_Pièce financière	19	A T M 94	LAMBDA ISOLATION	Travaux d'aménagement des locaux en dojo et salle de musculation au Pôle Sportif Paul Cocat	2	Cloisons - Faux-plafonds	Procédure adaptée sup.90	24 948,72	12/11/19	13/11/19	10/02/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	2 340,00	Modification contractuelle_Pièce financière	19	A T M 97	GMC CARRELAGE	Travaux d'aménagement des locaux en dojo et salle de musculation au Pôle Sportif Paul Cocat	5	Carrelages	Procédure adaptée sup.90	13 319,00	08/11/19	08/11/19	10/02/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	5 505,95	Modification contractuelle_Pièce financière	19	A T M 99	DUNELEC	Travaux d'aménagement des locaux en dojo et salle de musculation au Pôle Sportif Paul Cocat	7	Electricité	Procédure adaptée sup.90	22 210,76	08/11/19	08/11/19	10/02/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	12 145,77	Modification contractuelle_Pièce financière	17	A T M 313	SARL DM	Travaux de relocalisation du Centre de santé des Géants à Grenoble	2	Démolition, gros œuvre, maçonnerie	Procédure adaptée sup.90	164 153,44	03/12/19	03/12/19	10/02/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	4 358,80	Modification contractuelle_Pièce financière	17	A T M 268	SOGRECA	Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Buffon	11	Carrelage	Procédure adaptée sup.90	30 000,00	20/12/19	23/12/19	10/02/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	4 808,24	Modification contractuelle_Pièce financière	17	A T M 265	CARBONERO	Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Buffon	8	Plâtrerie / faux plafonds	Procédure adaptée sup.90	67 000,00	19/11/19	21/11/19	10/02/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	18 379,44	Modification contractuelle_Pièce financière	17	A T M 315	ATELIERS BOIS ET CIE	Travaux de relocalisation du Centre de santé des Géants à Grenoble	4	charpente métal, couverture, zinguerie	Procédure adaptée sup.90	91 467,35	20/11/19	21/11/19	10/02/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	3 546,00	Modification contractuelle_Pièce financière	19	A T M 29	SARL ETRA	Travaux d'aménagement du site dit "Le lieu"	2		Procédure adaptée sup.91	23 992,00	02/12/19	02/12/19	10/02/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 900,00	Modification contractuelle_Pièce financière	19	A T M 31	SAIT	Travaux d'aménagement du site dit "Le lieu"	4	cloisons / doublage / faux plafonds	Procédure adaptée sup.92	22 851,64	02/12/19	02/12/19	10/02/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP	18	A F B 38	FRAIKIN/ASSETS	Location de camions frigorifiques pour la ville de Grenoble	1		Procédure adaptée sup.90 (petit lot)	166 000,00	29/11/19	29/11/19	10/02/20

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numéro de marché				Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant	Numerisation et info services	Intégration rendu acte	
incidence financière inférieure 5% marché initial	1 323,18	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	18	A	T	M	25	LAMBDA	Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil de l'école primaire Grand Châtelet	3	Cloisons - Faux plafond - Peinture	Procédure adaptée sup.90	52 480,27	14/10/19	22/10/19	10/02/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	2 765,40	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19	B	T	M	131	APC ETANCH GAND LYON	Ecole maternelle Gérard-Philippe : travaux d'amélioration de l'étanchéité et de l'isolation en toiture terrasse	X		Procédure adaptée 25_90	74 000,00	28/10/19	29/04/19	10/02/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	680,54	Modification contractuelle_Pièce financière	19	C	T	Z	327	SALLEE	Marché subsequnt à l'accord-cadre 18CTS268 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS - Halle Sainte-Claire - travaux de création d'un espace restauration	X	Plomberie sanitaire	Procédure adaptée 25_90	2 419,54	27/11/19	27/11/19	10/02/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	339,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19	B	T	M	213	EMSE	Conservatoire à rayonnement régional travaux de mise en place d'in dispositif de contrôle d'accès	3	Serrurerie - Systèmes de verrouillage	Procédure adaptée 25_90	15 477,00	04/12/19	09/12/19	10/02/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	2 669,30	Modification contractuelle_Pièce financière	17	A	T	M	258	BONIN	Ecole maternelle Buffon - Travaux de réhabilitation et d'extension	1	Voies et réseaux divers	Procédure adaptée 25_90	54 578,20	04/12/19	09/12/19	10/02/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	1 218,50	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	17	A	T	M	253	CIOLFI	Ex-école maternelle Saint-Bruno travaux de réhabilitation	11	revêtements sols durs et sols souples	Procédure adaptée sup.90	56 336,45	03/12/19	09/12/19	10/02/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	6 926,90	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	18	A	T	M	61	GTA	Ecole élémentaire dans le quartier Hoche travaux de construction de 10 classes	2	Gros œuvre béton armé	Procédure adaptée sup.90	1 163 952,79	11/07/19	15/07/19	10/02/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	1 500,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19	A	T	M	21	ROLAND TOMAI	Ecole maternelle Diderot travaux d'extension et de réhabilitation	15	VRD aménagements extérieurs	Procédure adaptée sup.90	455 607,00	03/12/19	09/12/19	10/02/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	0,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19	A	T	M	93	EFFAGE CONSTRUCTION	Pôle sportif Paul Cocat travaux d'aménagement des locaux en dojo et salle de musculation	1	Démolition maçonnerie	Procédure adaptée sup.90	79 790,00	09/12/19	11/12/19	10/02/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	1 132,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	17	A	T	M	270	SOCIETE NOUVELLE S3P	Ecole maternelle Buffon - Travaux de réhabilitation et d'extension	13	Peinture - Nettoyage	Procédure adaptée sup.90	24 665,06	10/12/19	23/12/19	10/02/20

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHÉ millésime	N° MARCHÉ seuil	N° MARCHÉ catégorie prestations	N° MARCHÉ catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHÉ numéroté*	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Procédure	Notificat° du marché	Intégration rendu acte
Diagnostos réglementaires relatifs aux matériaux et produits contenant de l'amiante et du plomb	1	Secteurs géographiques 1,2 et 5	19	A	S	B	105	AC ENVIRONNEMENT	73190	CHALLES LES EAUX		200 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	Appel d'offres	19/11/19	10/02/20
Diagnostos réglementaires relatifs aux matériaux et produits contenant de l'amiante et du plomb	2	Secteurs géographiques 3,4 et 6	19	A	S	B	106	CDIM	38600	FONTAINE		200 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	Appel d'offres	19/11/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS254 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS - Travaux menuiserie Ecole Sidi.Brahim	2	Désamiantage	19	C	T	Z	139	BPS 38	38660	SAINT VINCENT-DE-MERCUZE	8 493,12		Prix global et forfaitaire	1	Procédure adaptée 25_90	18/10/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS254 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS - Désamiantage pour l'aménagement d'un data center sur le site Claudet	2	Désamiantage	19	C	T	Z	140	FEDD	39330	MEYZIEU	5 213,84		Prix global et forfaitaire	1	Procédure adaptée 25_90	12/12/2019	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 - Hôtel de Ville, réfection des toilettes du 3e étage Nord	16	Plomberie	19	C	T	Z	172	SAV-ISERE	38000	GRENOBLE	1 072,00		Prix global et forfaitaire	2	Procédure adaptée 25_90	10/10/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268, relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS - Réparation du réseau d'évacuation des sanitaires Clé de sol	16	Plomberie	19	C	T	Z	174	SAV-ISERE	38000	GRENOBLE	943,00		Prix global et forfaitaire	1	Procédure adaptée 25_90	06/12/2019	10/02/20
Achat de denrées alimentaires 5ème gamme (hors fruits et légumes)	1	Salades traiteurs 5° gamme	19	A	F	B	216	DISVAL	42160	ANDREZIEUX-BOUTHEON		20 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	Appel d'offres	12/12/19	10/02/20
Achat de denrées alimentaires 5ème gamme (hors fruits et légumes)	2	Tartes, pizza et pâtisseries 5° gamme	19	A	F	B	217	ALPES FRAIS PRODUCTION	38342	VOREPPE		100 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	Appel d'offres	12/12/19	10/02/20
Achat de denrées alimentaires 5ème gamme (hors fruits et légumes)	3	Plats cuisinés 5° gamme	19	A	F	B	218	ALPES FRAIS PRODUCTION	38342	VOREPPE		150 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	Appel d'offres	13/12/19	10/02/20
Achat de denrées alimentaires 5ème gamme (hors fruits et légumes)	4	Alternatives à la viande à base de protéines végétales, 5° gamme	19	A	F	B	219	BROC SERVICE FRAIS	69552	PEYZIN		60 000,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	12	Appel d'offres	12/12/19	10/02/20
Achat d'un prestation artistique : réalisation d'une fresque pour la bibliothèque Alliance	0		19	B	S	M	221	SPACE JUNK GRENOBLE	38000	GRENOBLE	15 000,00		Prix global et forfaitaire	1	Procédure inf.25	08/07/19	10/02/20
Travaux d'aménagement d'un data center	3	Système de refroidissement data center	19	A	T	M	239	SNEF	26902	VALENCE	166 003,98		Prix global et forfaitaire	3	Procédure adaptée sup.90	19/11/19	10/02/20
Ensemble sportif Porte Villeneuve - Travaux de réhabilitation suite à sinistre	1	Maçonnerie	19	A	T	M	249	SEBB	38400	SAINTE MARTIN D'HERES	17 610,00		Prix global et forfaitaire	5	Procédure adaptée sup.90	21/11/19	10/02/20

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHÉ millésime	N° MARCHÉ seuil	N° MARCHÉ catégorie prestations	N° MARCHÉ ou accord cadre	N° MARCHÉ numéroté*	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Procédure	Notificat° du marché	Intégration rendu acte
Ensemble sportif Porte Villeneuve - Travaux de réhabilitation suite à sinistre	3	Cloison / Doublage / Faux-plafond	19	A	T	M	251	LAMBDA ISOLATION	38180	SEYSSINET-PARISSET	23 814,07		Prix global et forfaitaire	5	Procédure adaptée sup.90	09/12/19	10/02/20
Ensemble sportif Porte Villeneuve - Travaux de réhabilitation suite à sinistre	5	Peinture	19	A	T	M	253	CK PEINTURE	38400	SAINTE MARTIN D'HERES	6 869,40		Prix global et forfaitaire	5	Procédure adaptée sup.90	21/11/19	10/02/20
Ensemble sportif Porte Villeneuve - Travaux de réhabilitation suite à sinistre	7	Chauffage / Ventilation / Sanitaire	19	A	T	M	255	RUBINO PERE & FILS	38100	GRENOBLE	17 921,72		Prix global et forfaitaire	5	Procédure adaptée sup.90	21/11/19	10/02/20
Ensemble sportif Porte Villeneuve - Travaux de réhabilitation suite à sinistre	8	Electricité	19	A	T	M	256	ELECTRIC TOLERIE	38130	ECHIROLLES	6 050,09		Prix global et forfaitaire	5	Procédure adaptée sup.90	25/11/19	10/02/20
Transport, montage et stockage des chaises utilisées pour des manifestations	2	Montage, démontage et contrôle technique des chaises	19	A	S	B	259	CHALETSEXPO	31800	SAINTE GAUDENS		40 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	1	Procédure adaptée sup.90	12/12/19	10/02/20
Conseil de gestion de la dette pour la Ville de Grenoble	0		19	B	S	B	261	FINANCE ACTIVE	75002	PARIS		15 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	1	Procédure adaptée 25_90	10/02/19	10/02/20
Site Claudel - Travaux d'aménagement du pôle administratif municipal sud-grenoblois et du nouveau siège du CCAS	1	Gros-œuvre - étanchéité	19	A	T	M	271	MRB	38950	SAINTE MARTIN LE VINOUX	104 640,90		Prix global et forfaitaire	10	Procédure adaptée sup.90	19/12/19	10/02/20
Site Claudel - Travaux d'aménagement du pôle administratif municipal sud-grenoblois et du nouveau siège du CCAS	2	Serrurerie - menuiserie aluminium	19	A	T	M	272	MRB	38950	SAINTE MARTIN LE VINOUX	242 342,37		Prix global et forfaitaire	10	Procédure adaptée sup.90	19/12/19	10/02/20
Site Claudel - Travaux d'aménagement du pôle administratif municipal sud-grenoblois et du nouveau siège du CCAS	3	Aménagement intérieur	19	A	T	M	273	MRB	38950	SAINTE MARTIN LE VINOUX	1 156 243,70		Prix global et forfaitaire	10	Procédure adaptée sup.90	19/12/19	10/02/20
Site Claudel - Travaux d'aménagement du pôle administratif municipal sud-grenoblois et du nouveau siège du CCAS	4	Chauffage - Rattrapage - Ventilation - Sanitaire	19	A	T	M	274	SALLEE	26000	VALENCE	230 779,02		Prix global et forfaitaire	10	Procédure adaptée sup.90	19/12/19	10/02/20
Site Claudel - Travaux d'aménagement du pôle administratif municipal sud-grenoblois et du nouveau siège du CCAS	5	Electricité courants forts et faibles	19	A	T	M	275	SNÉF	38430	MOIRANS	228 926,00		Prix global et forfaitaire	10	Procédure adaptée sup.90	19/12/19	10/02/20
Site Claudel - Travaux d'aménagement du pôle administratif municipal sud-grenoblois et du nouveau siège du CCAS	6	Cellule acoustique	19	A	T	M	276	EPC	74370	PRINGY	265 443,50		Prix global et forfaitaire	10	Procédure adaptée sup.90	19/12/19	10/02/20
Site Claudel - Travaux d'aménagement du pôle administratif municipal sud-grenoblois et du nouveau siège du CCAS	7	Désamiantage	19	A	T	M	277	CLEARSTONE	69350	COMMUNAY	17 504,00		Prix global et forfaitaire	10	Procédure adaptée sup.90	19/12/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS - Stade Stjovic - réaménagement des locaux	16	plomberie	19	C	T	Z	324	SPIE SUD EST	38130	ECHIROLLES	2 748,00		Prix global et forfaitaire	1	Procédure inf.25	31/10/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS - Grenoble Tennis travaux légionnelle	16	plomberie	19	C	T	Z	325	SAV-ISERE	38000	GRENOBLE	4 620,00		Prix global et forfaitaire	1	Procédure inf.25	14/11/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS - Stade Clos d'Or - travaux légionnelle	16	plomberie	19	C	T	Z	326	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	17 502,64		Prix global et forfaitaire	1	Procédure inf.25	13/11/19	10/02/20

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHÉ initiale	N° MARCHÉ seuil	N° MARCHÉ catégorie prestations	N° MARCHÉ ou accord cadre	N° MARCHÉ numéro	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Procédure	Notificat° du marché	Intégration rendu acte
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS - Halle Sainte-Claire - travaux de création d'un espace restauration	16	plomberie	19	C	T	Z	327	SALLEE	26000	VALENCE	2 419,54		Prix global et forfaitaire	1	Procédure inf.25	04/10/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS - Gymnase Les Saules - travaux de mise en accessibilité	16	plomberie	19	C	T	Z	328	SAV-ISERE	38000	GRENOBLE	2 246,00		Prix global et forfaitaire	1	Procédure inf.25	25/10/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS - EAJE Malherbe - Remplacement d'une canalisation d'eaux usées	16	plomberie	19	C	T	Z	329	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	4 440,17		Prix global et forfaitaire	1	Procédure inf.25	14/10/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS - Remplacement d'un collecteur d'eaux usées à la Direction de la Santé publique	16	plomberie	19	C	T	Z	330	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	1 905,00		Prix global et forfaitaire	1	Procédure inf.25	12/12/19	10/02/20
Acquisition et livraison d'un piano neuf ou d'occasion et de ses accessoires pour le conservatoire de Grenoble	1	Acquisition et livraison d'un piano à usage pédagogique	19	B	F	B	344	MICHEL MUSIQUE	38000	GRENOBLE	40 833,34		Prix global et forfaitaire	6	Procédure adaptée 25_90	18/12/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS192 fourniture de carburant pour le parc automobile	1	12 000 litres de GNR	19	C	F	Z	346	CHARVET LA MURE BIANCO	38400	SANT MARTIN D'HERES	8 382,00		Prix global et forfaitaire	1	Procédure inf.25	04/10/19	10/02/20
Travaux de ramonage sur les équipements du CCAS et de la Ville de Grenoble	0		19	B	S	B	347	le RAMONAGESERVICES	38420	DOMENE		22 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	1	Procédure adaptée 25_90	18/12/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS193 fourniture de carburant pour le parc automobile	2	15 000 litres de SP95	19	C	F	Z	348	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	18 330,00		Prix global et forfaitaire	1	Procédure adaptée 25_90	14/10/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS194 fourniture de carburant pour le parc automobile	3	20 000 litres de Gasoil	19	C	F	Z	349	CHARVET LA MURE BIANCO	38400	SANT MARTIN D'HERES	23 058,00		Prix global et forfaitaire	1	Procédure adaptée 25_90	11/10/19	10/02/20
Site technique Balzac bâtiment Sud - Amélioration clos couvert	0		19	B	T	M	353	EURO CHARPENTE OLIVEIRA	38470	VINAY	45 929,00		Prix global et forfaitaire	1,5	Procédure adaptée 25_90	12/11/19	10/02/20
Maintenance des équipements énergétiques - Maison du tourisme	0		19	B	S	M	354	ELYOS ENERGIES	38600	FONTAINE	4 113,99		Prix global et forfaitaire	12	Procédure adaptée 25_90	26/09/19	10/02/20
MJC Anatole France - Création d'une sous-station de chauffage	2	chauffage	19	B	T	M	371	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	18 830,00		Prix global et forfaitaire	1,9	Procédure adaptée 25_90	12/11/19	10/02/20
MJC Anatole France - Création d'une sous-station de chauffage	2	régulation	19	B	T	M	372	CONCEPT REGULATION	38500	VOIRON	14 358,50		Prix global et forfaitaire	1,9	Procédure adaptée 25_90	12/11/19	10/02/20
Hôtel de Ville - Travaux de décontamination suite à l'incendie de la salle du conseil municipal	0		19	B	T	M	308	Gpt : Mandataire : SAS NEOVIANS	69007	LYON CEDEX	86 586,00		Prix global et forfaitaire	2	Procédure adaptée 25_90	24/10/19	10/02/20
Paroles de jeunes en montagne - suite	0		19	B	S	M	381	RAPHAEL LASSABLIERE	38160	SANT ROMANS	9 090,90		Prix global et forfaitaire		Procédure inf.25	19/11/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS192 fourniture de carburant pour le parc automobile	1	10 000 Litres GNR	19	C	F	Z	382	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	7 100,00		Prix global et forfaitaire	1	Procédure inf.25	07/11/19	10/02/20
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS193 fourniture de carburant pour le parc automobile	2	18 000 litres de SP95	19	C	F	Z	386	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	22 374,00		Prix global et forfaitaire	1	Procédure adaptée 25_90	15/11/19	10/02/20
La Casemate - Travaux de réfection de la toiture et aménagement d'un jardin partagé	5	Sanitaire	19	B	T	M	387	RUBINO PERE & FILS	38100	GRENOBLE	8 659,00		Prix global et forfaitaire	5	Procédure négociée	14/11/19	10/02/20
Conservatoire à Rayonnement Régional - diagnostic énergétique	0		19	B	S	M	388	ELLYPSIO	38190	LES ABRETS	9 440,00		Prix global et forfaitaire	4	Procédure inf.25	12/12/19	10/02/20
Ecole Maternelle Marceau - Remplacement des menuiseries extérieures allée Sud	0		19	B	T	M	389	CARBONERO ISOLATION	38500	LA BUISSE	37 427,00		Prix global et forfaitaire	2	Procédure adaptée 25_90	29/11/19	10/02/20
Pourriture de services d'accès à internet à débits non garantis	0	Groupement de commande	19	C	F	B	393	TRANSITION ENERGETIQUELLA TELECOM	06560	VALBONNE		300 000,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	2	Appel d'offres	18/10/19	10/02/20

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHÉ militaire	N° MARCHÉ seuil	N° MARCHÉ catégorie prestations	N° MARCHÉ catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHÉ numéro lot	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Procédure	Notifica ⁿ du marché	Intégration rendu acte
Hôtel de Ville – travaux de modernisation de la pompe primaire de chauffage	1	Chauffage	19	B	T	M	396	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	22 500,00		Prix global et forfaitaire	2	Procédure adaptée 25 90	12/12/19	10/02/20
Hôtel de Ville – travaux de modernisation de la pompe primaire de chauffage	2	Régulation	19	B	T	M	397	MOROT	38120	SAINTEGREVE	2 312,00		Prix global et forfaitaire	2	Procédure adaptée 25 90	17/12/19	10/02/20
Contrôle technique pour travaux d'extension de l'école primaire Raone	0		19	B	S	M	398	SOCOTEC	38424	ECHIROLLES	6 854,75		Prix global et forfaitaire	36	Procédure adaptée 25 90	14/02/19	10/02/20

Annexe à la délibération n°A-21758 Conseil municipal du 10 février 2020

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

19-2257	Arrêté (15/11/2019)	Cabinet CDMF AVOCATS	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée par le Tribunal Administratif de Grenoble le 23/09/2019 et déposée par M. STARCK, portant demande d'annulation de la décision d'exclusion de la foire des Rameaux prise à son encontre le 29/07/2019.	
19-2428	Arrêté (16/12/2019)	Cabinet CDMF AVOCATS	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée le 15/11/2019 devant le Tribunal Administratif de Grenoble par le syndicat des copropriétaires de la résidence Le Moucherotte et autres, et portant demande d'annulation de l'arrêté de délivrance du permis de construire du 17/06/2019 au profit de la société R2I en vue de la démolition d'un immeuble et de la construction d'un nouvel ensemble de 22 logements sis 57 avenue Léon Blum à Grenoble.	
19-2580	Arrêté (26/12/2019)	Cabinet CDMF AVOCATS	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes formées par Mme OUBERRAHO devant le Tribunal Administratif de Grenoble en annulation de la décision du 20/06/2019 d'instruction d'un dossier de mise en retraite pour invalidité et en annulation de la décision du 14/10/2019 portant radiation des cadres à compter du 1/11/2019.	
19-2585	Arrêté (27/12/2019)	Cabinet CDMF AVOCATS	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la Préfecture de l'Isère et portant demande d'annulation de la délibération de juin 2019 portant signature de la convention d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association PLEGE.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :

19-2469	Arrêté (13/12/2019)		600m3 de copeaux de bois en cours de décomposition, inutilisables par les services de la ville et encombrants sont aliénés à titre gratuit à Monsieur Jean-Daniel DEPARTE.	
---------	------------------------	--	--	--

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention de participation financière au coût des équipements de la ZAC Presqu'île (26/09/2019)	BIOMERIEUX 376 chemin de l'Orme 69280 MARCY L'ETOILE	Projet Biomérieux – extension du bâtiment C - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation : 18 920 € HT
--	---	--	--	--

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

19-2273	Arrêté (08/10/2019)	M. CAPONA Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°408 - Renouvellement de concession du 06/08/2019 au 05/08/2034.	Redevance : 306 €
19-2274	Arrêté (09/10/2019)	Mme JACQUEMIN Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°409 - Nouveau columbarium du 09/10/2019 au 08/10/2034.	Redevance : 390 €
19-2275	Arrêté (10/10/2019)	Mme FORT Annabile	Cimetière Saint Roch - Titre n°410 - Renouvellement de deux concessions du 02/06/2019 au 01/06/2034.	Redevance : 612 €
19-2277	Arrêté (10/10/2019)	M. et Mme RUELLE André et Simone	Cimetière Saint Roch - Titre n°411- Renouvellement de concession du 13/11/2019 au 12/11/2034.	Redevance : 306 €

Annexe à la délibération n° 21758 Conseil municipal du 10 février 2020

19-2278	Arrêté (11/10/2019)	M. CHAMBON Pascal	Cimetière Grand Sablon - Titre n°412 - Nouveau columbarium du 11/10/2019 au 10/10/2034.	Redevance : 390 €
19-2279	Arrêté (14/10/2019)	Mme ROUSSEAU Katy	Cimetière Saint Roch - Titre n°413 - Renouvellement de concession du 04/10/2019 au 03/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2280	Arrêté (14/10/2019)	M. MAZET Gustave	Cimetière Saint Roch - Titre n°414 - Renouvellement de concession du 01/05/2019 au 30/04/2034.	Redevance : 306 €
19-2281	Arrêté (15/10/2019)	M. et Mme MEIGNOZ Jean et Jeanne	Cimetière Saint Roch - Titre n°415 - Renouvellement de deux concessions du 10/03/2019 au 09/03/2049.	Redevance : 1244 €
19-2282	Arrêté (15/10/2019)	M. MIRANDA DOS SANTOS Mario	Cimetière Grand Sablon - Titre n°416 - Nouvelle concession du 15/10/2019 au 14/10/2069.	Redevance : 1164 €
19-2283	Arrêté (16/10/2019)	M. ANDRIEU Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°417 - Nouvelle concession du 16/10/2019 au 15/10/2069.	Redevance : 1164 €
19-2284	Arrêté (16/10/2019)	Mme BRET-VITTOZ Marthe	Cimetière Saint Roch - Titre n°418 - Renouvellement de deux concessions du 01/09/2019 au 31/08/2034.	Redevance : 612 €
19-2285	Arrêté (17/10/2019)	M. et Mme COEFFET Maurice et Hélène	Cimetière Saint Roch - Titre n°419 - Renouvellement de concession du 21/10/2019 au 20/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2286	Arrêté (17/10/2019)	M. et Mme MUSTO Cataldo et Rosa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°420 - Renouvellement de concession du 25/01/2019 au 24/01/2034.	Redevance : 306 €
19-2287	Arrêté (18/10/2019)	Mme WOLFF Madeleine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°421 - Renouvellement de concession du 23/06/2019 au 22/06/2034.	Redevance : 306 €
19-2288	Arrêté (22/10/2019)	Mme STURARO Joséphine	Cimetière Saint Roch - Titre n°422 - Renouvellement de concession du 17/10/2019 au 16/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2289	Arrêté (18/10/2019)	M. et Mme FROMENT André et Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°423 - Renouvellement de concession du 03/10/2019 au 02/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2290	Arrêté (18/10/2019)	M. LETARE Vincent	Cimetière Grand Sablon - Titre n°424 - Renouvellement de concession du 05/10/2019 au 04/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2291	Arrêté (21/10/2019)	M. DI GENNARO Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°425 - Nouvelle Concession du 21/10/2019 au 20/10/2069.	Redevance : 1164 €
19-2292	Arrêté (21/10/2019)	Mme GABAYET Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°426 - Renouvellement de deux concessions du 27/12/2019 au 26/12/2034.	Redevance : 612 €
19-2293	Arrêté (21/10/2019)	M. PINEL Brice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°427 - Nouvelle concession du 21/10/2019 au 20/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2294	Arrêté (22/10/2019)	M. BROCHIER René	Cimetière Grand Sablon - Titre n°428 - Renouvellement de concession du 15/02/2017 au 14/02/2032.	Redevance : 306 €
19-2295	Arrêté (22/10/2019)	Mme TURSI Ernestine	Cimetière Saint Roch - Titre n°429 - Renouvellement de concession du 29/10/2019 au 28/10/2034.	Redevance : 306 €

Annexe à la délibération n°A-21758 Conseil municipal du 10 février 2020

19-2296	Arrêté (22/10/2019)	Mme LUGNER Raymonde	Cimetière Grand Sablon - Titre n°430 - Renouvellement de concession du 27/07/2019 au 26/07/2049.	Redevance : 672 €
19-2297	Arrêté (22/10/2019)	M. SORREL Fernand	Cimetière Saint Roch - Titre n°431 - Renouvellement de concession du 29/09/2019 au 28/09/2049.	Redevance : 672 €
19-2298	Arrêté (24/10/2019)	Mme COSTE Jacqueline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°432 - Renouvellement de concession du 06/11/2019 au 05/11/2034.	Redevance : 306 €
19-2299	Arrêté (24/10/2019)	Mme SIMIAND Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°433 - Nouveau columbarium du 24/10/2019 au 23/10/2034.	Redevance : 390 €
19-2300	Arrêté (24/10/2019)	Mme REVOL Irma	Cimetière Saint Roch - Titre n°434 - Renouvellement de deux concessions du 19/06/2019 au 18/06/2034.	Redevance : 612 €
19-2301	Arrêté (24/10/2019)	Mme BRUN Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°435 - Renouvellement de concession du 28/12/2019 au 27/12/2049.	Redevance : 672 €
19-2302	Arrêté (24/10/2019)	M. VERDE Sauveur	Cimetière Grand Sablon - Titre n°436 - Renouvellement de deux concessions du 05/07/2017 au 04/07/2032.	Redevance : 612 €
19-2303	Arrêté (24/10/2019)	M. HILAIRE François	Cimetière Saint Roch - Titre n°437 - Renouvellement de concession du 05/01/2018 au 04/01/2033.	Redevance : 306 €
19-2304	Arrêté (24/10/2019)	Mme HOIKA Liliane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°438 - Renouvellement de concession du 27/10/2018 au 26/10/2048.	Redevance : 672 €
19-2305	Arrêté (25/10/2019)	Mme TROPEL Angèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°439 - Renouvellement de concession du 26/10/2019 au 25/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2306	Arrêté (25/10/2019)	Mme BOUVIER-GARZON Lucienne	Cimetière Saint Roch - Titre n°440 - Renouvellement de concession du 07/12/2016 au 06/12/2031.	Redevance : 306 €
19-2307	Arrêté (28/10/2019)	Mme COURTIAL Paulette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°441 - Renouvellement anticipé de concession du 22/11/2020 au 21/11/2050.	Redevance : 672 €
19-2308	Arrêté (28/10/2019)	Mme VANDEWALLE Edith	Cimetière Grand Sablon - Titre n°442 - Renouvellement de concession du 23/12/2019 au 22/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2309	Arrêté (12/11/2019)	M. et Mme BURRIA Raymond et Ubalda	Cimetière Grand Sablon - Titre n°443 - Renouvellement de concession du 15/03/2019 au 14/03/2034.	Redevance : 306 €
19-2312	Arrêté (29/10/2019)	M. POGGIO Eugène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°444 - Renouvellement de concession du 11/12/2019 au 10/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2313	Arrêté (29/10/2019)	M. CATTANEO Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°445 - Renouvellement de concession du 28/04/2018 au 27/04/2033.	Redevance : 306 €
19-2314	Arrêté (29/10/2019)	M. TOURRE André	Cimetière Saint Roch - Titre n°446 - Renouvellement de concession du 08/08/2019 au 07/08/2034.	Redevance : 306 €
19-2315	Arrêté (29/10/2019)	M. HEURE Robert et Madame BERNARD Jeannine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°447 - Renouvellement de concession du 26/10/2019 au 25/10/2034.	Redevance : 306 €

Annexe à la délibération n°4-21758 Conseil municipal du 10 février 2020

19-2316	Arrêté (30/10/2019)	M. BURAIS Guy	Cimetière Saint Roch - Titre n°448 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2033.	Redevance : 306 €
19-2317	Arrêté (30/10/2019)	M. COHARD Gilbert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°449 - Renouvellement de concession du 25/12/2019 au 24/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2318	Arrêté (30/10/2019)	Mme VILLARD Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°450 - Nouvelle concession du 30/10/2019 au 29/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2319	Arrêté (31/10/2019)	Mme CHAPUIS Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°451 - Renouvellement de concession du 31/03/2019 au 30/03/2034.	Redevance : 306 €
19-2320	Arrêté (05/11/2019)	M. et Mme ENNEDAM Amram et Zohar	Cimetière Grand Sablon - Titre n°452 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 306 €
19-2321	Arrêté (05/11/2019)	M. ENNEDAM Amram	Cimetière Grand Sablon - Titre n°453 - Renouvellement de concession du 20/08/2018 au 19/08/2033.	Redevance : 306 €
19-2322	Arrêté (05/11/2019)	M. ENNEDAM Amram	Cimetière Grand Sablon - Titre n°454 - Renouvellement de concession du 07/01/2019 au 06/01/2034.	Redevance : 306 €
19-2323	Arrêté (05/11/2019)	M. NEMOZ Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°455 - Renouvellement de concession du 28/12/2019 au 27/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2324	Arrêté (31/10/2019)	M. ROUX Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°456 - Renouvellement de concession du 21/03/2019 au 20/03/2034.	Redevance : 306 €
19-2325	Arrêté (31/10/2019)	M. et Mme CLOT André et Fernande	Cimetière Saint Roch - Titre n°457 - Nouvelle concession du 31/10/2019 au 30/10/2069.	Redevance : 1164 €
19-2326	Arrêté (05/11/2019)	M. et Mme LE BLOND Robert et Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°458 - Renouvellement de deux concessions du 14/06/2019 au 13/06/2034.	Redevance : 612 €
19-2352	Arrêté (04/11/2019)	M. DJEFFAL Brahim	Cimetière Grand Sablon - Titre n°459 - Nouvelle concession du 04/11/2019 au 03/11/2069.	Redevance : 1164 €
19-2353	Arrêté (05/11/2019)	Mme RAFFIN Marguerite	Cimetière Saint Roch - Titre n°460 - Renouvellement de concession du 19/10/2019 au 18/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2355	Arrêté (05/11/2019)	Mme SANCHEZ-RAMIRE Joaquina	Cimetière Grand Sablon - Titre n°461 - Renouvellement de concession du 23/01/2018 au 22/01/2033.	Redevance : 306 €
19-2356	Arrêté (05/11/2019)	M. SERINDA Claudius	Cimetière Saint Roch - Titre n°462 - Renouvellement de concession du 15/12/2018 au 14/12/2033.	Redevance : 612 €
19-2373	Arrêté (05/11/2019)	Mme EYRAUD Fernande	Cimetière Saint Roch - Titre n°463 - Renouvellement de concession du 15/10/2019 au 14/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2374	Arrêté (05/11/2019)	M. BEAURIANT Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n°465 - Renouvellement de concession du 09/10/2018 au 08/10/2033.	Redevance : 306 €
19-2375	Arrêté (05/11/2019)	Mme HOSTACHY Germaine	Cimetière Saint Roch - Titre n°466 - Renouvellement de concession du 22/02/2018 au 21/02/2033.	Redevance : 306 €

Annexe à la délibération n°A-21758 Conseil municipal du 10 février 2020

19-2376	Arrêté (05/11/2019)	M. JARRAND Gabriel	Cimetière Saint Roch - Titre n°467 - Renouvellement de concession du 28/06/2019 au 27/06/2034.	Redevance : 612 €
19-2378	Arrêté (06/11/2019)	M. CHARNALET Alain	Cimetière Saint Roch - Titre n°468 - Nouvelle concession du 06/11/2019 au 05/11/2034.	Redevance : 306 €
19-2379	Arrêté (06/11/2019)	M. et Mme BALTERA Edouard et Odette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°469 - Renouvellement de concession du 26/02/2017 au 25/02/2032.	Redevance : 306 €
19-2380	Arrêté (06/11/2019)	Mme PELISSIER Gabrielle	Cimetière Saint Roch - Titre n°470 - Renouvellement de concession du 24/12/2019 au 23/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2381	Arrêté (07/11/2019)	Mme GUSTAVE Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°471 - Renouvellement anticipé de concession du 13/03/2020 au 12/03/2050.	Redevance : 672 €
19-2382	Arrêté (07/11/2019)	Mme BARNEL Juliette	Cimetière Saint Roch - Titre n°472 - Renouvellement de deux concessions du 09/10/2019 au 08/10/2049.	Redevance : 1344 €
19-2383	Arrêté (07/11/2019)	Mme ORTA Marcelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°473 - Renouvellement de concession du 25/09/2019 au 24/09/2034.	Redevance : 306 €
19-2384	Arrêté (07/11/2019)	Mme JOLLAND Malvina	Cimetière Grand Sablon - Titre n°474 - Renouvellement de concession du 04/03/2019 au 03/03/2034.	Redevance : 306 €
19-2385	Arrêté (07/11/2019)	Mme GENEVOIS Josette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°475 - Renouvellement de concession du 10/11/2019 au 09/11/2034.	Redevance : 306 €
19-2386	Arrêté (08/11/2019)	Mme CHAIX Juliette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°476 - Renouvellement de concession du 07/05/2019 au 06/05/2034.	Redevance : 306 €
19-2387	Arrêté (12/11/2019)	Mme ARCHER Cécile	Cimetière Saint Roch - Titre n°477 - Renouvellement de concession du 04/12/2019 au 03/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2388	Arrêté (12/11/2019)	M. FERRAT Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°478 - Renouvellement de deux concessions du 13/09/2019 au 12/09/2034.	Redevance : 612 €
19-2390	Arrêté (12/11/2019)	M. et Mme RIVERO Manuel et Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°479 - Renouvellement de concession du 22/10/2018 au 21/10/2068.	Redevance : 1164 €
19-2391	Arrêté (12/11/2019)	Mme JUANOLA Arlette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°480 - Renouvellement de concession du 22/12/2019 au 21/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2392	Arrêté (13/11/2019)	Mme RODRIGUEZ Jeanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°481 - Renouvellement de concession du 12/09/2017 au 11/09/2032.	Redevance : 306 €
19-2393	Arrêté (14/11/2019)	Mme KARAMANOGLU Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°482 - Renouvellement de concession du 22/12/2019 au 21/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2394	Arrêté (05/11/2019)	M. CHATROUX Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°464 - Renouvellement de concession du 14/11/2019 au 13/11/2049.	Redevance : 672 €
19-2395	Arrêté (14/11/2019)	M. MICHALLON Jean Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°483 - Renouvellement de concession du 08/11/2019 au 07/11/2049.	Redevance : 672 €

Annexe à la délibération n°1-21758 Conseil municipal du 10 février 2020

19-2438	Arrêté (18/10/2019)	Mme MATTI Rosa	Cimetière Saint Roch - Titre n°214 - Renouvellement de concession du 04/06/2014 au 04/06/2029.	Redevance : 588 €
19-2439	Arrêté (14/11/2019)	M. GAILLARD Léon	Cimetière Saint Roch - Titre n°484 - Renouvellement de deux concessions du 08/11/2019 au 07/11/2034.	Redevance : 612 €
19-2440	Arrêté (27/11/2019)	Mme MALLOT Gisèle	Cimetière Saint Roch - Titre n°231 - Renouvellement de concession du 25/07/2013 au 25/07/2028.	Redevance : 270 €
19-2441	Arrêté (14/11/2019)	M. et Mme GIRY Georges et Elvire	Cimetière Grand Sablon - Titre n°485 - Renouvellement de concession du 23/10/2019 au 22/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2442	Arrêté (15/11/2019)	M. et Mme SEBASTIANI Giovanni et Virginia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°486 - Renouvellement de concession du 15/11/2019 au 14/11/2034.	Redevance : 306 €
19-2443	Arrêté (15/11/2019)	Mme BARBE Denyse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°487 - Renouvellement de concession du 24/04/018 au 23/04/2048.	Redevance : 672 €
19-2445	Arrêté (18/11/2019)	Mme INESTAL Yvette	Cimetière Saint Roch - Titre n°488 - Nouvelle concession du 18/11/2019 au 17/11/2034.	Redevance : 306 €
19-2446	Arrêté (18/11/2019)	Mme BRUNAT Rachel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°489 - Nouveau columbarium du 18/11/2019 au 17/11/2034.	Redevance : 390 €
19-2447	Arrêté (18/11/2019)	Mme GIAMBRA Elisabeth	Cimetière Saint Roch - Titre n°490 - Renouvellement de concession du 30/07/2019 au 29/07/2034.	Redevance : 306 €
19-2448	Arrêté (19/11/2019)	M. COMMEROT Honoré	Cimetière Saint Roch - Titre n°491 - Renouvellement de concession du 21/03/2019 au 20/03/2049.	Redevance : 672 €
19-2449	Arrêté (19/11/2019)	Mme MOREL Rachel	Cimetière Saint Roch - Titre n°492 - Renouvellement de deux concessions du 07/03/2019 au 06/03/2034.	Redevance : 612 €
19-2450	Arrêté (21/11/2019)	Mme BRAZ Maria Da Conceicao	Cimetière Grand Sablon - Titre n°493 - Renouvellement de concession du 28/12/2019 au 27/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2451	Arrêté (21/11/2019)	Mme FAVRE Nathalie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°494 - Nouveau columbarium du 20/11/2019 au 19/11/2034.	Redevance : 390 €
19-2452	Arrêté (21/11/2019)	Mme REY Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°495 - Renouvellement de concession du 08/11/2019 au 07/11/2034.	Redevance : 306 €
19-2453	Arrêté (21/11/2019)	M. SEGOVIA François	Cimetière Saint Roch - Titre n°496 - Renouvellement de concession du 10/06/2018 au 09/06/2033.	Redevance : 306 €
19-2475	Arrêté (21/11/2019)	M. DE PALMA Serge	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 306 €
19-2477	Arrêté (21/11/2019)	Mme PIERREFEUX Marguerite	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 10/09/2018 au 09/09/2033.	Redevance : 612 €
19-2480	Arrêté (21/11/2019)	Mme LASSALLE Christiane	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 26/11/2019 au 25/11/2034.	Redevance : 612 €

Annexe à la délibération n°-21758 Conseil municipal du 10 février 2020

19-2481	Arrêté (22/11/2019)	M. AMATO Calogero	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 21/03/2018 au 20/03/2033.	Redevance : 306 €
19-2483	Arrêté (22/11/2019)	Mme BOMBINO Simone	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 22/11/2019 au 21/11/2069.	Redevance : 1164 €
19-2484	Arrêté (22/11/2019)	M. SANTORO Florindon	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 02/07/2017 au 01/07/2032.	Redevance : 306 €
19-2485	Arrêté (22/11/2019)	Mme MALDERA Anna	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 27/05/2006 au 26/05/2036.	Redevance : 1344 €
19-2486	Arrêté (25/11/2019)	Mme FESCHET Gisèle	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement anticipé de concession du 06/01/2021 au 05/01/2036.	Redevance : 306 €
19-2487	Arrêté (25/11/2019)	M. et Mme PARIS Roger et Christiane	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement anticipé de concession du 21/06/2024 au 20/06/2039.	Redevance : 612 €
19-2488	Arrêté (26/11/2019)	M. et Mme PERONNARD Daniel et Maria	Cimetière Grand Sablon - Nouveau columbarium du 25/11/2019 au 24/11/2034.	Redevance : 390 €
19-2489	Arrêté (26/11/2019)	Mme ENAULT Magdeleine	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 28/06/2019 au 27/06/2034.	Redevance : 306 €
19-2490	Arrêté (26/11/2019)	M. GUFFLET Louis	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 17/09/2019 au 16/09/2034.	Redevance : 306 €
19-2491	Arrêté (27/11/2019)	Mme PHILIBERT Eugénie	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 09/12/2019 au 08/12/2034.	Redevance : 612 €
19-2492	Arrêté (26/11/2019)	Mme BENLAMRI Messaouda	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 26/11/2019 au 25/11/2034.	Redevance : 306 €
19-2493	Arrêté (27/11/2019)	Mme MASSON Paulette	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 24/11/2017 au 23/11/2032.	Redevance : 306 €
19-2494	Arrêté (27/11/2019)	M. RUBEGA Orazio	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 01/03/2019 au 28/02/2034.	Redevance : 306 €
19-2495	Arrêté (27/11/2019)	M. SAVELLA Michel	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 07/06/2019 au 06/06/2034.	Redevance : 306 €
19-2496	Arrêté (27/11/2019)	Mme BLANC Rose	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement anticipé de concession du 07/01/2024 au 06/01/2054.	Redevance : 672 €
19-2497	Arrêté (28/11/2019)	Mme CHANINET Marthe	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 19/10/2018 au 18/10/2033.	Redevance : 612 €
19-2498	Arrêté (28/11/2019)	M. CUTZACH Gilles	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 11/08/2019 au 10/08/2034.	Redevance : 306 €
19-2500	Arrêté (28/11/2019)	M. et Mme ROD Marcel et Fernande	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 306 €

Annexe à la délibération n°-21758 Conseil municipal du 10 février 2020

19-2501	Arrêté (28/11/2019)	M. SCORDEL Roger	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 26/03/2019 au 25/03/2034.	Redevance : 306 €
19-2503	Arrêté (28/11/2019)	Mme CZAPSKI Jacqueline	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 15/05/2019 au 14/05/2034.	Redevance : 306 €
19-2504	Arrêté (29/11/2019)	Mme ODEZENNE Yvonne	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 18/11/2019 au 17/11/2034.	Redevance : 612 €
19-2505	Arrêté (29/11/2019)	Mme GATINEAU Jeanne	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 01/01/2018 au 31/12/2032.	Redevance : 306 €
19-2506	Arrêté (29/11/2019)	Mme BLANCO Amalia	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 06/09/2019 au 05/09/2034.	Redevance : 306 €
19-2507	Arrêté (29/11/2019)	Mme RIZZI Catherine	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 16/12/2019 au 15/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2508	Arrêté (02/12/2019)	M. BAFFERT Marius	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 20/10/2019 au 19/10/2034.	Redevance : 612 €
19-2509	Arrêté (03/12/2019)	M. TONDO Louis	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 11/03/2019 au 10/03/2049.	Redevance : 672 €
19-2510	Arrêté (03/12/2019)	M. DELBEGUE Louis	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 21/12/2017 au 20/12/2032.	Redevance : 306 €
19-2516	Arrêté (09/12/2019)	M. PELLAN François	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 02/05/2019 au 01/05/2049.	Redevance : 672 €
19-2523	Arrêté (09/12/2019)	M. DELAGOUTTE Jean-Marie	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 09/12/2019 au 8/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2524	Arrêté (10/12/2019)	Mme BERTHOLUS Rosalie	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 16/10/2019 au 15/10/2034.	Redevance : 612 €
19-2527	Arrêté (11/12/2019)	M. ARGOUD Emile	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 06/03/2019 au 05/03/2034.	Redevance : 306 €
19-2528	Arrêté (11/12/2019)	M. BERGANTINI Luigi	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 14/12/2019 au 13/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2529	Arrêté (11/12/2019)	M. JEYMOND Gaston	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 17/12/2013 au 16/12/2043.	Redevance : 1344 €
19-2531	Arrêté (11/12/2019)	M. SACCOMANDO Jean	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 19/09/2019 au 18/09/2034.	Redevance : 306 €
19-2532	Arrêté (11/12/2019)	M. LAURENT Jean-Paul	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 04/12/2019 au 03/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2533	Arrêté (12/12/2019)	Mme LOSTAGLIO Nunzia	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 09/10/2019 au 08/10/2034.	Redevance : 306 €

Annexe à la délibération n°A-21758 Conseil municipal du 10 février 2020

19-2534	Arrêté (12/12/2019)	Mme ENNAJEM Aïcha	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 12/12/2019 au 11/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2535	Arrêté (12/12/2019)	Mme BERLIOZ-LATOURE Claire	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 21/07/2019 au 20/07/2034.	Redevance : 306 €
19-2536	Arrêté (13/12/2019)	Mme LAZARO Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 14/11/2019 au 13/11/2034.	Redevance : 306 €
19-2537	Arrêté (13/12/2019)	M. ALCOR Noël	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 07/05/2019 au 06/05/2034.	Redevance : 306 €
19-2538	Arrêté (13/12/2019)	Mme LEUPE Hélène	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 14/11/2019 au 13/11/2034.	Redevance : 306 €
19-2539	Arrêté (13/12/2019)	Mme FLANDRIN-THONIEL Marguerite	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 25/10/2019 au 24/10/2034.	Redevance : 612 €
19-2540	Arrêté (10/12/2019)	Mme EBERHARD Nelcy	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 28/02/2018 au 27/02/2048.	Redevance : 672 €
19-2541	Arrêté (03/12/2019)	M. HENRY Pierre	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 16/07/2019 au 15/07/2049.	Redevance : 1344 €
19-2542	Arrêté (03/12/2019)	M. OLIVARES Céférino	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 24/03/2019 au 23/03/2034.	Redevance : 306 €
19-2543	Arrêté (03/12/2019)	M. et Mme TURPIN Jean et Colette	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 05/01/2018 au 04/01/2033.	Redevance : 306 €
19-2544	Arrêté (03/12/2019)	Mme HERNANDEZ Ginette	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 23/03/2017 au 22/03/2032.	Redevance : 306 €
19-2547	Arrêté (03/12/2019)	Mme LACOUR Mauricette	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 08/02/2019 au 07/02/2034.	Redevance : 306 €
19-2548	Arrêté (04/12/2019)	M. et Mme SACCHI Roger et Monique	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 306 €
19-2549	Arrêté (04/12/2019)	M. SAITOVSKI Medji et Mme SAITOVSKA Selma	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 04/12/2019 au 03/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2550	Arrêté (04/12/2019)	M. TEREZAKIS Michel	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 19/08/2011 au 18/08/2026.	Redevance : 306 €
19-2551	Arrêté (04/12/2019)	Mme DODE Magdeleine	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 15/05/2019 au 14/05/2034.	Redevance : 306 €
19-2552	Arrêté (04/12/2019)	Mme TROUILLOT Simone	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement anticipé de concession du 06/10/2021 au 05/10/2051.	Redevance : 672 €
19-2553	Arrêté (05/12/2019)	M. TIFOUTI Radouane	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 05/12/2019 au 04/12/2049.	Redevance : 672 €

Annexe à la délibération n°A-21758 Conseil municipal du 10 février 2020

19-2554	Arrêté (05/12/2019)	Mme CHAUVET Georgette	Cimetière Grand Sablon – Nouveau columbarium du 05/12/2019 au 04/12/2034.	Redevance : 390 €
19-2555	Arrêté (05/12/2019)	M. DAUMARD Arsène	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 20/12/2019 au 19/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2556	Arrêté (06/12/2019)	Mme PERRIN Yvonne	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 08/04/2019 au 07/04/2034.	Redevance : 306 €
19-2558	Arrêté (06/12/2019)	M. RUBIO Daniel	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 25/02/2019 au 24/02/2034.	Redevance : 306 €
20-0029	Arrêté (23/12/2019)	Mme BOTTURA Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°541 - Renouvellement anticipé de concession du 27/12/2020 au 26/12/2050.	Redevance : 672 €
20-0030	Arrêté (11/12/2019)	M. et Mme PATRINO Nicolas et Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n°547 - Renouvellement de concession du 28/11/2019 au 27/11/2034.	Redevance : 612 €
20-0031	Arrêté (13/12/2019)	Mme RAMUS Marguerite	Cimetière Saint Roch - Titre n°560 - Renouvellement de concession du 09/11/2019 au 08/11/2034.	Redevance : 306 €
20-0032	Arrêté (17/12/2019)	Mme CANDILE Yvana	Cimetière Saint Roch - Titre n°561 - Nouvelle concession du 17/12/2019 au 16/12/2034.	Redevance : 306 €
20-0033	Arrêté (19/12/2019)	Mme FOUGEROUSE Elise	Cimetière Saint Roch - Titre n°562 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 306 €
20-0034	Arrêté (19/12/2019)	M. ALBATTAL Ghadir et Mme KARDAND Khashfa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°563 - Nouvelle concession du 19/12/2019 au 18/12/2034.	Redevance : 306 €
20-0035	Arrêté (19/12/2019)	Mme MARTIN Léonie	Cimetière Saint Roch - Titre n°564 - Renouvellement de concession du 21/09/2017 au 20/09/2032.	Redevance : 306 €
20-0036	Arrêté (19/12/2019)	Mme LASSOULI Rachida	Cimetière Grand Sablon - Titre n°565 - Renouvellement de concession du 11/10/2019 au 10/10/2034.	Redevance : 306 €
20-0038	Arrêté (20/12/2019)	Mme ROBIN Sandrine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°566 - Nouveau columbarium du 20/12/2019 au 19/12/2034.	Redevance : 390 €
20-0039	Arrêté (20/12/2019)	M. COSTANZO Marius	Cimetière Grand Sablon - Titre n°568 - Conversion de concession du 23/12/2019 au 22/12/2069.	Redevance : 1057,29 €
20-0040	Arrêté (20/12/2019)	Mme MICHEL Henriette	Cimetière Saint Roch - Titre n°567 - Renouvellement de deux concessions du 31/08/2019 au 30/08/2034.	Redevance : 1344 €
20-0041	Arrêté (23/12/2019)	Mme BENSOUNA Samira	Cimetière Grand Sablon - Titre n°569 - Nouvelle concession du 23/12/2019 au 22/12/2034.	Redevance : 306 €
20-0043	Arrêté (24/12/2019)	M. CLAVERI Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°570 - Renouvellement de deux concessions du 03/07/2019 au 02/07/2049.	Redevance : 1344 €
20-0044	Arrêté (24/12/2019)	M. CAILLET Gérard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°571 - Renouvellement de concession du 13/05/2019 au 12/05/2034.	Redevance : 306 €

Annexe à la délibération n° 21758 Conseil municipal du 10 février 2020

20-0045	Arrêté (24/12/2019)	M. et Mme JEANDET André et Jeannine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°572 - Renouvellement de concession du 29/12/2018 au 28/12/2033.	Redevance : 306 €
20-0046	Arrêté (24/12/2019)	Mme OURADA Zdenka	Cimetière Grand Sablon - Titre n°573 - Renouvellement de concession du 24/06/2007 au 23/06/2037.	Redevance : 672 €
20-0047	Arrêté (24/12/2019)	M. GAILLARD Joseph	Cimetière Saint Roch - Titre n°574 - Renouvellement de concession du 02/07/2005 au 01/07/2035.	Redevance : 672 €
20-0048	Arrêté (26/12/2019)	M. NICOLAS Pascal	Cimetière Grand Sablon - Titre n°575 - Nouveau columbarium du 26/12/2019 au 25/12/2034.	Redevance : 390 €
20-0049	Arrêté (27/12/2019)	M. RECHARD Marc	Cimetière Grand Sablon - Titre n°576 - Renouvellement anticipé de concession du 26/10/2023 au 25/10/2038.	Redevance : 306 €
20-0050	Arrêté (27/12/2019)	M. SADIR Imad	Cimetière Grand Sablon - Titre n°577 - Nouvelle concession du 26/12/2019 au 25/12/2069.	Redevance : 1164 €
20-0051	Arrêté (27/12/2019)	M. TEISSERON Gilbert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°578 - Renouvellement de concession du 21/09/2017 au 20/09/2032.	Redevance : 306 €
20-0052	Arrêté (27/12/2019)	M. SOTIZON Paul et Mme RENAULT Simone	Cimetière Grand Sablon - Titre n°579 - Renouvellement de concession du 31/10/2019 au 30/10/2034.	Redevance : 306 €
20-0053	Arrêté (27/12/2019)	M. MISSIONE Aldo	Cimetière Grand Sablon - Titre n°580 - Nouveau columbarium du 27/12/2019 au 26/12/2034.	Redevance : 390 €
20-0054	Arrêté (27/12/2019)	Mme PEREIRA DOS SANTOS Jocelyne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°581 - Nouveau columbarium du 27/12/2019 au 26/12/2034.	Redevance : 390 €
20-0055	Arrêté (30/12/2019)	M. SENN Patrice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°582 - Nouvelle concession du 30/12/2019 au 29/12/2069.	Redevance : 1164 €
20-0056	Arrêté (31/12/2019)	Mme et M. DESTENAVE Marguerite et Marcel	Cimetière Saint Roch - Titre n°583 - Renouvellement de concession du 04/07/2019 au 03/07/2034.	Redevance : 306 €
20-0057	Arrêté (31/12/2019)	Mme POUILLEUX Romaine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°584 - Renouvellement de concession du 13/08/2019 au 12/08/2034.	Redevance : 306 €
20-0058	Arrêté (31/12/2019)	M. CASTRO Jean-Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°585 - Renouvellement de concession du 29/06/2019 au 28/06/2034.	Redevance : 306 €
20-0059	Arrêté (31/12/2019)	Mme LANGELOT Marie Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n°586 - Renouvellement de concession du 25/01/2019 au 24/01/2034.	Redevance : 306 €
20-0060	Arrêté (31/12/2019)	M. FRELY Bruno et Mme WINCKER Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°587 - Renouvellement de deux concessions du 25/01/2018 au 24/01/2068.	Redevance : 2328 €
20-0061	Arrêté (03/01/2020)	Mme SANCHEZ Bienvenue	Cimetière Grand Sablon - Titre n°588 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 306 €
20-0062	Arrêté (03/01/2020)	Mme TIMOTEO Antoinette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°589 - Renouvellement de deux concessions du 10/12/2019 au 09/12/2049.	Redevance : 1344 €

Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
LE MONDE AU COIN DE LA RUE échanger des histoires de vie entre habitants	A Bientôt J'espère	Créer un lieu éphémère où raconter ses propres expériences, écouter la parole des autres habitants et se confronter grâce au cinéma documentaire à des regards singuliers sur le monde.	2	11 500 €	2600 €
Osez Chenoise	Osez Chenoise	Développement d'événements et d'actions locales autour de la rue Chenoise, tout au long de l'année pour consolider et pérenniser le comité de rue mêlant habitants et commerçants. Renforcer la convivialité, le vivre ensemble et les liens entre usagers de la rue. Embellir le cadre de vie et valoriser le patrimoine. Redynamiser les structures commerciales (locaux vides).	2	14 000 €	2 000 €
IN SITU ALMA-TRES-CLOITRES – Création musicale participative	Centre international des musiques nomades	faire participer des habitants à la création d'un concert. Les musiciens de MusTraDem s'immergent dans le quartier pour mobiliser les participants, rencontrer les partenaires, identifier les ressources locales. L'ensemble du matériel collecté est ensuite utilisé dans la création en collaboration avec les habitants. des restitutions sont prévues, :sessions musicales, concerts,	2	10 000 €	2 000 €
Le samedi le restaurant est à vous	Atypik et Cie	Inviter les habitants à s'approprier l'espace du café-restaurant situé au coeur du quartier Alma Très Cloître en les conviant à venir cuisiner et/ou à venir partager le plat du jour concocté par leur 'voisin' et échanger autour de grandes tablées conviviales.	2	11 000 €	3 000 €
Classe foot et citoyenneté	FC2A	Soutien de la classe football en partenariat avec le collège STENDHAL pour les élèves de 6EME ET 5 EME Garçons et filles	2	6 000 €	1400 €
Partager Aujourd'hui pour Mieux Vivre Demain	MJC Allobroges	Organisation d'activités les mardis et vendredis soirs dans le quartier de l'Alma (local LCR)	2	16 500 €	3000€

Affectation des 138 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2020

Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
Animation de Proximité Quartiers Lys Rouge, Camine	La Soupape	Animation en pied d'immeuble pour occuper positivement l'espace public une à deux fois par semaine	3	7 500 €	2 000 €
Accompagnement scolaire-orientation	AFEV	Mise en place de 13 accompagnements individuels avec 2 volontaires en résidence pour créer du lien entre le collège, l'école, les familles et le quartier, au collège A.Césaire a pour objectif de soutenir les élèves dans leur orientation, celui à l'école élémentaire d'ouvrir l'école sur le quartier	3	9 500 €	2 000 €
Soutien aux initiatives des habitants de Mistral Camine Lys Rouge	CSF	Accompagner les habitants dans le cadre du projet urbain (information, réhabilitations, relogement Drac, concertation espaces extérieurs) - Faciliter l'expression des habitants, soutenir les dynamiques collectives Favoriser le lien habitants/bailleurs	3	10 000 €	3000 €
Le Prunier Sauvage- Action Culturelle	Cultur'Act - Le Prunier Sauvage	Le Prunier Sauvage est un lieu de vie et de création qui explore la place de l'art et de la culture dans une dimension sociétale. Le projet vise à créer une dynamique créative et innovante sur le territoire le plus paupérisé et enclavé de la ville de Grenoble en proposant d'autres formes de pratiques et un espace d'expressions artistiques et culturelles pour tous	3	30 000 €	4 000 €
Soirée Gymnase	Le Plateau	Proposer un lieu d'animation en soirée au gymnase Ampère, qui permette des temps d'animation aux jeunes du secteur 3, en lien avec des professionnels de l'accompagnement de la jeunesse. L'encadrement de l'activité est réalisée en binôme, en collaboration avec l'équipe du CODASE Mistral.	3	12 000 €	4 000 €
Accompagnement à la scolarité	Le Rocher	1. Accompagner l'élève dans sa scolarité avec une méthodologie basée sur la bienveillance et l'accompagnement individuel ;2. Accompagner les parents dans la scolarité de leur enfant avec des ressources pédagogiques ;3. Etre un relais entre l'élève, les parents et les établissements scolaire en proposant un accompagnement lors des rencontres parents-professeur	3	6 000 €	1 700 €

Affectation des 138 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2020

Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
Continuité éducative	Maison Enfance Bachelard	1 - Accompagnement à la lecture et à l'écriture à chaque vacance scolaire. 2 - Pour les 2 à 5 ans. Animation langage pendant certaines matinées des vacances scolaires 3 - Pour les 6 à 10 ans : après-midis de jeux autour du langage avec les classes de l'école Anatole France 4 - Pour les préadolescents de 9 à 13 ans : Formation à l'image et au multimédia 5 - Pour les adolescents de 13 à 18 ans : accompagnement dans leur parcours scolaire, travail sur l'expression écrite et orale, sur la posture personnelle et professionnelle.	3	13 000 €	4 000 €
Pour demain	MJC Anatole France	Un projet « vert », sur le principe d'une éducation populaire et écologique. Ateliers Eco gestes pour apprendre à consommer autrement : - Fabriquer ses produits ménagers et cosmétiques - Ateliers de recyclages, tri des déchets.- Ateliers avec les plantes - Atelier autour des énergies renouvelables.- Jardinage, compost.- Approche de la Permaculture	3	5 000 €	1 500 €
Le socle	MJC Anatole France	Consolider des actions qui fonctionnent et en mettre des nouvelles en place : accueil autour du jeu de société (parents/enfants), réinsertion sortie de prison pour faire prendre conscience aux jeunes qu'il est plus utile en liberté plutôt qu'enfermer, ateliers embellissement du quartier, sur différents lieux stratégiques avec support artistique, Ouverture du pôle jeunesse en soirée pour les jeunes, focus sur la parentalité avec des ateliers Parents/enfants	3	5000 €	2000 €
Educafoot : education par le sport	FC Mistral	Donner accès à une pratique sportive et régulières à des jeunes filles du QPV à travers la mise en place de séances d'entraînement et de tournois sportifs	3	6 000 €	1000 €

Affectation des 138 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2020

Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
découverte des faits religieux et de la laïcité sur les quartiers prioritaires Abbaye Teisseire Jouhaux Dullin	Accolades	Renforcer la cohésion sociale par la transmission de connaissances sur la laïcité et les faits religieux. Intervention auprès de 3 publics différents:- collégiens du collège Vercors- migrants des Ateliers Socio Linguistiques- tout public avec une Chasse aux Trésors des religions et de la laïcité sur le quartier de Teisseire, en partenariat avec les acteurs locaux	5	7 500 €	2 500 €
Résidence artistique et culturelle à la cité ouvrière de l'Abbaye	Le grand collectif	3 volets d'intervention: • Organisation d'un événement culturel d'ouverture dans l'espace public • Ouverture d'un lieu d'expérimentation artistique et urbain • Développement d'un projet d'action culturelle, mise en place d'ateliers de pratique amateurs	5	7 500 €	2 000 €
projets eco-citoyen de proximité secteur 5	Brin de Grelinette	Formations et animations autour de la culture et de l'agriculture en lien avec les acteurs du quartier (pirogue, MDH)	5	15 000 €	4 000 €
Nouveau projet théâtre pour l'école jean racine	Espace 600	Découverte du spectacle vivant suite à l'expérience intergénérationnelle dans la cour d'un camion dans lequel se joue l'histoire d'un enfant en exil : deux spectacles, constitution un répertoire d'albums sur le thème du voyage- ateliers collectif pour construire une œuvre En fin d'année une valorisation du travail effectué à l'Espace 600, en présence d'autres enfants et des familles à l'occasion d'une période dédiée à la valorisation des pratiques artistiques des jeunes appelé "Fenêtres ouvertes".	5	11 000 €	3 000 €

Affectation des 138 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2020

Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
Réalisation d'une série LES JEUNES, L'IMAGE ET LE SPORT avec les jeunes des clubs de football	Images Solidaires	Un projet avec les clubs de sport du quartier (football club Bajatière et US Abbaye) et un club de foot féminin (école municipale de foot féminin), réalisation d'ateliers autour de l'image après les entraînements et sur des temps dédiés	5	12 000 €	4 000 €
Projet Bob / La Bobine	La Bobine	La Bobine met en place avec les structures des quartiers une programmation de concert Ces temps de programmation sont suivis par des visites de la Bobine et la construction au sein du Collectif Culture d'un parcours de spectateurs en direction des habitants du quartier. Deux visites sont déjà en cours de travail.	5	2 000 €	1 000 €
Actions en Direction des Familles	La Pirogue	Développer et accentuer l'implication des familles notamment les plus précaires dans la vie de ce café associatif.	5	3 500 €	1 500 €
Création de liens entre les générations	La Pirogue	lieu de rencontre et de partage pour favoriser la mixité sociale, culturelle et générationnelle. Les animations sont gratuites ou à prix très modéré Un tarif très réduit, permet aux personnes âgées modestes de profiter de repas équilibrés, au contact de générations plus jeunes ou actives et ainsi éviter la solitude	5	17 500 €	1500 €
Promotion équilibre alimentaire	MJC Abbaye Jouhaux	Développer les connaissances des habitants concernant les notions d'équilibre alimentaire en réalisant des actions : - ateliers cuisines parents enfants, préparons un dîner en famille - dépistages et orientation obésité surpoids dans les écoles ; - consultations diététiques individuelles - consultations psychologiques individuelles- ateliers cuisines collectifs- séances d'activités physiques adaptées	5	7 800 €	1 300 €
Escalang'Age	MJC Abbaye Jouhaux	Ateliers de français parents enfants pour les familles non francophones.	5	7 500 €	1 000 €

Affectation des 138 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2020

Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
Vers l'implantation d'un atelier réparation vélo	MJC Abbaye Jouhaux	Vérifier le besoin des habitants du quartier en terme de réparation de vélos, créer un lieu d'apprentissage de la réparation, impliquer les habitants dans l'implantation d'un lieu	5	5 000 €	2 000 €
sensibilisation à l'alimentation saine	Au local	Animation une fois par mois autour de dégustations et de découvertes de produits locaux	5	20 110 €	3 100 €
En route vers la Ruche Abbaye: tiers-lieu dédié à l'échange	L'orangerie de Grenoble	Ouverture d'un tiers lieu coopératif, axé sur l'échange des savoirs et des savoirs faire autour de la transition environnementale dans l'ancien Ehpad de l'ilôt Bonnevey de la Cité Abbaye	5	6 500 €	2 500 €
Développement des Actions de Culture Scientifique et Technique	Planète Sciences Rhône Alpes	Permettre d'accéder à la culture scientifique et technique - Valoriser les jeunes et leur permettre de s'épanouir -Développer chez les jeunes un esprit critique et rationnel par la curiosité et le sens de l'observation. -percevoir différemment les sciences	5	10 000 €	1 000 €
Street Art Circus	Collège vercors	l'idée maîtresse est de s'engager par les mots et l'art (en lien avec les enseignements d'arts plastiques et de mathématiques avec la mise en place d'un programme par niveau de classe 6ème : atelier cirque, clown et poésie ou comment partager des sourires et des rires avec la puissance du silence ▪ 5ème : atelier sur le mouvement et diffusion des phrases sous forme de pochoirs dans le quartier. 4ème : atelier d'écriture rap hip hop poésie puis réalisation d'un clip et d'une prestation scénique 3ème : réalisation d'une fresque par une classe de 3ème sur les murs du collège	5	4 400 €	2000 €
venir à la marelle, une évidence pour les familles du secteur	La marelle	lieu d'échange, de prévention de socialisation et d'inclusion pour les familles et leurs enfants de 0 à 4 ans ouvert mardi matin et samedis après-midi pour rendre le lieu accessible à tous les parents et amener une mixité sur le quartier et une attractivité.	5	3 000 €	1 000 €

Affectation des 138 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2020

Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
Un théâtre ouvert sur la Cité	Espace 600	Poursuivre le travail avec les professionnels de l'enfance avant 3 ans pour proposer des actions avec les familles - ateliers parents-enfants autour de 3 spectacles de la saison, propositions de spectacle adaptées au contexte dans les événements du secteur (fête de quartier, forum des associations etc.) - présence des ados dans le théâtre pour des ateliers gratuits et création partagée d'un spectacle construit par, pour et avec eux - des soirées « nouvelle formule » alliant programmation, parole publique, convivialité et plateau ouvert aux artistes du quartier- le lancement progressif de spectacles hors les murs	6	10 000 €	1500 €
Ateliers intergénérationnels, éducatifs, culturels et conviviaux	Mme RUETABAG A	Maintenir les ateliers de rue sur la Villeneuve pour assurer une permanence relationnelle et éducative sur le territoire, de revitalisation des espaces publics en luttant contre l'isolement et les replis identitaires.3 ateliers de rue hebdomadaires (120 Arlequin, 20 Arlequin, place Géants)	6	20 000 €	2 000 €
Animation et sensibilisation autour du jeu vidéo	Grenoble Gaming	Activités autour des jeux vidéo pour montrer que ce n'est pas réservé que à un public initié Organisation d'un tournoi et d'une sortie autour du jeu-vidéo.Public visé 10/18 et 18/25 ans	6	7520 €	1 000 €
Ma ville décodée en image	Histoire de...	Découverte de la ville de Grenoble pour les enfants et leurs familles des quartiers de la Villeneuve et du Village Olympique.. Le projet sera en lien avec les programmes officiels de l'Éducation Nationale	6	10 000 €	2500 €
Laboratoire culturel des jeunes » Shifumi »	MJC Prémol	Mise en place du dispositif "Axe de création" qui permet de mettre en partage des apprentissages, des découvertes pour nourrir et enrichir les jeunes de notre territoire. Cette saison : Shifumi une création où les jeunes poseront leur regard sur notre société des gilets jaunes à la violence urbaine.	6	20 000 €	2000 €

Affectation des 138 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2020

Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
Les soirée du VO	MJC Prémol	10 soirées (de 18h à 22h environ) entre avril et septembre sur le quartier, en extérieur ou à l'intérieur de la MJC. Le but principal poursuivi étant la rencontre et la convivialité. La plupart des soirées s'articulent autour d'un repas (barbecue, repas préparé lors d'ateliers cuisine par les jeunes eux-mêmes...) et d'une activité.	6	4880 €	2 000 €
Classe à horaire aménagée "Pompiers juniors"	Collège Lucie Aubrac	le jeudi de 13h30 à 16h30, toutes les deux semaines. - Programme composé pour acquérir des compétences transversales sur les gestes de premiers secours (PSC1)- Sorties régulières pour découvrir la complexité de la chaine des secours dans l'agglomération grenobloise.. - Découverte des missions des pompiers avec mise en activité des élèves auprès des professionnels- Voyage pour rencontrer les sapeurs-pompiers de Paris et visiter des lieux emblématiques de la République sous le prisme de la sécurité (Louvre, Assemblée nationale, Sénat)	6	3 100 €	3 000 €
Troupe batuk VI	Afric impact	Soutien aux activités de cette troupe principalement menées à la fois sur les deux Villeneuves qui est demandé à travers ce dossier	6	14 000 €	2 000 €
Accompagnements individuels à la Villeneuve de Grenoble	AFEV	Accompagnement individuel à domicile: travail scolaire avec aide méthodologique et autonomie; ouverture culturelle et mobilité, etc. 15 places pour les élèves de 6ème du collège Lucie Aubrac et 20 places pour les élèves de CM2 des écoles élémentaires du réseau REP+	6	17 000 €	3 000 €
Correspondant de nuit Arlequin	Régie de Quartier	Les correspondants assurent une mission de médiation et de prévention auprès des regroupements de personnes devant les halls d'immeubles et des occupations abusives à l'intérieur. La prévention est axée sur les dégradations et les dysfonctionnements techniques.	6	89 000 €	9 000 €
Correspondant de nuit Village Olympique-Géants	Régie de Quartier	Les médiateurs déambulent dans les parties communes privées. Ils sont en liaison avec les services d'urgence	6	37 500 €	7 500 €

Affectation des 138 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2020

Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
Le pêle-mele	Régie de Quartier	Outil de collecte, de remise dans le circuit de la vente et de sensibilisation au réemploi d'objets détournés voués à l'incinération. Son objectif est de diffuser de nouvelles pratiques lié au réemploi, au détournement d'objets et à la promotion des pratiques de consommation responsable et d'économie circulaire. Outil de création de lien social, d'amélioration de la capacité d'achat des habitants.	6	10 000 €	1 000 €
Urban Cross 4eme edition	Régie de Quartier	La Régie de quartier porte le projet de l'Urban cross Grenoble (UCG). Elle coordonne le comité d'organisation multipartenarial	6	5000 €	2 500 €
un média lab à la villeneuve -studio 97	Maison de l'Image	1/ Donner la parole & un espace d'expression aux jeunes et aux habitants lors d'événements 2/ Ouvrir régulièrement un espace dédié à la fabrication d'images pour répondre aux sollicitations des jeunes tout en accompagnant et en formant les publics à la réalisation d'images artistiques et ou médiatiques. 3/ Animer et valoriser un territoire en conservant des images du quartier anciennes et actuelles accessibles à tous.	6	15 000 €	2 000 €
Santé jeunesse	Cultivons nos toits	Associer les jeunes d'un quartier d'habitat social de Grenoble à l'enjeu de la transition alimentaire. Les former et les accompagner à prendre part, avec leurs spécificités, leurs affects et leurs réseaux, au déploiement de la mobilisation citoyenne à cet égard et à l'appui des ressources éducatives, environnementales et productives locales.	6	7 000 €	2 000 €
Co Construction de mobilier	Barathym	Le Barathym souhaite, avec ses usagers et les habitants du quartier, refaire le mobilier du café. Avec l'association Grécup, le projet mêle temps de réparation individuels où chacun peut apprendre à réparer ses propres meubles, et temps de construction et réaménagement collectifs du mobilier du café.	6	4625 €	2 000 €

Affectation des 138 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2020

Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
Festival des arts martiaux	KIAP	Suite au succès de la première édition, l'association renouvelle l'action	6	5 000 €	2 000 €
TOUS 1 LIVRE	OCCP Office Central de la Coopération à l'école de l'Isère	Développer les ateliers TOUS 1 LIVRE pour réduire les inégalités entre les enfants qui ont une pratique des livres à la maison et les enfants des quartiers QPV qui n'en ont pas. Concrètement, L'atelier TOUS 1 LIVRE permet aux élèves de lire 12 livres par an, entre le CE1 et le CM2. L'action est à destination des 7-11 ans des écoles élémentaires de la REP+ de la Villeneuve de Grenoble. Des livres gratuits sont donnés aux enseignants des classes REP+ par les associations partenaires (OCCE MAE MAIF CASDEN Autonome de Solidarité).	6	8 950 €	1500 €
Vivre mieux ensemble	Villeneuve Debout	Ce sera la troisième édition de cette semaine. Comme les autres éditions elle sera préparées par un vingtaine d'associations du quartier de la Villeneuve et de Grenoble. Elle sera construite comme les édition précédente, Elle comprendra des spectacles des temps d'échanges et de convivialité. Elle sera marqué cette année par vraisemblablement un accueil de la marche Jai Jagat 2020. Une marche mondiale pour la Paix et la Justice. La Jai Jagat (Victoire de tous, dans le monde)	6	10 000 €	2 000 €
Université populaire	Villeneuve Debout	Fort de ses cinq années 'existence l'Université populaire a maintenant un fonctionnement rodé. Pour cette année nous allons prolonger les quatre cycles de rencontre en cours : COMMENT VIEILLIR A LA VILLENEUVE LE FEMINISME "AFROPEEN". POLICE CITOYEN. CONCEVOIR ET GÉRER UN ESPACE COLLECTIF.	6	9 000 €	3 000 €

Affectation des 138 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2020

Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
cours de vélo « Premiers coups de pédales » et « remises en selle »	ADTC	Rendre accessible la pratique du vélo à un public éloigné : cours de vélo pour adultes sur les secteurs 2/4/5	Tous secteurs QPV	7 400 €	3 500 €
"Les Dérangeantes" festival de film autour de la place des femmes	Planning Familial	Un festival de cinéma autour de la place des femmes dans l'espace public et privé, et des rapports sociaux de genre, s'inscrivant dans un programme de lutte contre les discriminations.	Tous secteurs QPV	7 500 €	1 000 €
Accompagnement pour retrouver du pouvoir d'agir et lutter contre des situations de violences et de harcèlement.	Planning familial	Un projet d'accompagnement social de femmes précaires et vulnérables dans les QPV de Grenoble, pour retrouver du pouvoir d'agir et lutter contre les situations de violence et de harcèlement. Ce projet se décline en ateliers et en groupes de parole. L'objectif du projet est d'offrir un espace d'écoute et de parole aux femmes dans les quartiers prioritaires pour:- renforcer leur pouvoir d'agir dans les champs personnels et professionnels,- renforcer les compétences sociales et relationnelles, la capacité à construire un projet de vie,- identifier et analyser les mécanismes de rapport de domination homme/femme, de harcèlement, de violence,- travailler sur l'estime de soi, sortir de l'isolement, prendre du temps pour soi.	Tous secteurs QPV	10 000 €	3 400 €
Épicerie mobile solidaire	EPISOL	Installation d'une épicerie mobile solidaire dans plusieurs QPV de l'agglomération dont VN- VO et mistral	Tous secteurs QPV	20 000 €	2 000 €
Lieu d'Etude et de Formation Personnalisée	LEFOP	Accompagner des adultes et des jeunes en situation d'illettrisme	Tous secteurs QPV	27 000 €	2 000 €

SEANCE DU 10 FÉVRIER 2020

20-(20496). ACTION SOCIALE : Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Monsieur Alain DENOYELLE et Madame Maryvonne BOILEAU exposent,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par une subvention, les actions identifiées dans le tableau ci après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
MJC Maison pour tous Abbaye	Bien vivre à l'abbaye 2020	2 200 €
Association des usagers des équipements socio-culturels Bajatière	Animations des quartiers Jouhaux Bajatière 2020	2 200 €
Régie de quartier Villeneuve Vlage Olympique	Entretien des Coursives	25 000 €
Régie de quartier Villeneuve Vlage Olympique	Animation des jardins partagés	4 000 €
Afric'Impact	Aide au fonctionnement 2020	5 000 €

Au titre du Contrat de Ville :

Association	Libellé de la subvention	Montant
MJC Maison pour tous Abbaye	Ateliers parents enfants autour de la langue française	1 000 €
MJC Maison pour tous Abbaye	Programme d'actions "Promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique"	1 300 €
MJC Maison pour tous Abbaye	Vers l'implantation d'un atelier réparation de vélo.	2 000 €
Episol	Epicerie mobile solidaire: EPISOL La Mobile	2 000 €
Régie de quartier Villeneuve Village Olympique	Correspondants de Nuit - secteurs Géants-Baladins et Village Olympique	7 500 €
Régie de quartier Villeneuve Village Olympique	Correspondants de Nuit - secteur Arlequin	9 000 €
Régie de quartier Villeneuve Village Olympique	Le Pêle-Mêle et ses quatre R (réduire, réparer, rénover, réemployer)	1 000 €

Régie de quartier Villeneuve Village Olympique	Urban cross Grenoble (UCG) - 4 ° Edition	2 500 €
Espace 600	Nouveau projet théâtre école Jean Racine 2020	3 000 €
Espace 600	Un théâtre ouvert sur la Cité 2020	1 500 €
Planning Familial de l'Isère	Les Dérangeantes	1 000 €
Planning Familial de l'Isère	Pouvoir d' agir	3 400 €
La Maison de l'Image - Grenoble	Un Médialab à la Villeneuve (Studio 97)	2 000 €
La Marelle	Venir à la marelle, une évidence pour les familles du secteur	1 000 €
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	Accompagnements individuels et Volontaires en résidence, quartier Mistral-Lys Rouge Camine	2 000 €
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	Accompagnements individuels à la Villeneuve de Grenoble	3 000 €
Centre international de musiques nomades	IN SITU ALMA-TRES-CLOITRES - Création musicale participative	2 000 €
Football Club Allobroges Asafia	Mise en place d'une classe football, soutien et accompagnement scolaire, avec un axe fort football et citoyenneté	1 400 €
MJC Allobroges	Partageons aujourd'hui pour mieux vivre demain	3 000 €
Cultur'Act - Le Prunier Sauvage	Droits culturels, citoyenneté et éducation artistique sur les quartiers Mistral et Lys-Rouge	4 000 €
La Maison de l'Enfance Bachelard	La continuité éducative	4 000 €
MJC Anatole France	Pour Demain	1 500 €
MJC Anatole France	Le Soeie	2 000 €
Le Plateau	Animation soirée gymnase	4 000 €
MISTRAL FOOTBALL CLUB	EDUCA'FOOT Education par le sport	1 000 €
Confédération Syndicale des Familles - Union Départementale de l'Isère	Soutien aux initiatives habitants de Mistral-Camine-Lys Rouge	3 000 €
MJC théâtre Prémol	Laboratoire culturel des jeunes : l'axe de création "Shifumi"	2 000 €
MJC théâtre Prémol	Les soirées du VO	2 000 €
Afric'Impact	Troupe Batuka VI	2 000 €

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 28 janvier 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Alain DENOYELLE

Affichée le : 13 février 2020

35-

TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES, JEUNESSE ET RESSOURCE

NOM ASSOCIATIONS	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL CM FEVRIER 2020
SECTEUR 1				
MJC PARMENTIER	Forfait activités adolescents	30 000 €		
	Soit un total de :			30 000 €
SECTEUR 2				
MPT SAINT LAURENT	Forfait activités adolescents	30 000 €		
	Soit un total de :			30 000 €
MJC MUTUALITE	Forfait activités adolescents	30 000 €		
	Soit un total de :			30 000 €
MJC ALLOBROGES	Forfait activités adolescents	52 500 €		
	Soit un total de :			52 500 €
SECTEUR 3				
LE PLATEAU	Forfait activités adolescents	60 000 €		
	Soit un total de :			60 000 €
MJC ANATOLE France	Forfait activités adolescents	60 000 €		
	Soit un total de :			60 000 €
MJC EAUX CLAIRES	Forfait activités adolescents	45 000 €		
	Soit un total de :			45 000 €
SECTEUR 4				
MJC LUCIE AUBRAC	Forfait activités adolescents	60 000 €		
	Soit un total de :			60 000 €

SECTEUR 5				
AUESC BAJATIERE	Forfait activités adolescents		60 000 €	
		Soit un total de :		60 000 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	Forfait activités adolescents		52 500 €	
		Soit un total de :		52 500 €
ME TEISSEIRE	Forfait activités adolescents		30 000 €	
		Soit un total de :		30 000 €
SECTEUR 6				
MJC PREMOL	Forfait activités adolescents		90 000 €	
		Soit un total de :		90 000 €
LA CORDEE	Forfait activités adolescents		60 000 €	
		Soit un total de :		60 000 €
ASSOCIATIONS JEUNESSE				
ADIIJ	Forum job d'été alternative 2020		10 000 €	
		Soit un total de :		10 000 €
ASSOCIATIONS RESSOURCE				
CSF	Subvention fonctionnement		6 000 €	
		Soit un total de :		6 000 €
La SOUPAPE	Subvention fonctionnement		5 000 €	
		Soit un total de :		5 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Projet " Fraternité"			5 000 €
		Soit un total de :		5 000 €
TOTAL				686 000 €

Conseil Municipal du 10 février 2020
Annexe n° 1 à la délibération n° 21711

43-

Participation financière 2020 aux écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat

ECOLEES PRIVEES	EFFECTIFS JUSTIFIES*	SUBVENTIONS PROPOSEES (FORFAIT 628€)
INSTITUTION BAYARD	132	82 896 €
SAINT JOSEPH	121	75 988 €
SAINT PIERRE DU RONDEAU	126	79 128 €
EXTERNAT NOTRE DAME	172	108 016 €
INSTITUTION SAINT BRUNO	174	109 272 €
LES CHARMILLES	60	37 680 €
TOTAL	785	492 980 €

*Effectifs justifiés : 785 enfants sur 796 enfants déclarés (justificatifs manquants ou non validés)
(Un forfait en 2020 de 628€ par élève grenoblois d'élémentaire pour lequel un justificatif valide a été produit)

44-

ANNEXE

Tarifs de la pause méridienne

Le coût moyen de la prestation par enfant et par jour est de 11,11 €.

Les frais de garde pouvant donner lieu à une déduction fiscale correspondent à 30% du montant facturé aux familles éligibles.

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A : applicable aux enfants, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants des agents de la Ville de Grenoble ou de son CCAS.
- Enfants scolarisés en UPE2A
- Enfants admis en dispositif ULIS sur décision de l'Education Nationale après orientation de la Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- Enfants des classes à horaire aménagés ou des écoles à projets situés dans un réseau d'éducation prioritaire
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie.

TARIF B : applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires.

TARIF C : Applicable aux enfants souffrant d'une allergie alimentaire et ne pouvant prendre les repas proposés par le service restauration, pour lesquels un protocole d'accueil individualisé (PAI) a été signé.

TARIF D : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

TARIF E : Applicable aux enseignants, stagiaires ou intervenants extérieurs travaillant dans l'école rattachée au restaurant scolaire.

TARIF F : Applicable aux parents d'élèves délégués de l'école rattachée au restaurant scolaire.
Maximum de 6 repas par année scolaire

TARIF G : Applicable aux intervenants municipaux des services de santé scolaire, sports, éducation musicale...

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute l'année scolaire. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

44-

GRILLES DE TARIFS

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
TARIF A <i>(Grenoblois et assimilés)</i>	0,79 €* -----	De 0,8 €* à 7,95 €* selon formules ci-dessous	7,96 €
TARIF B <i>(Non Grenoblois)</i>	0,95 €* -----	De 0,96 €* à 9,54 €* selon formules ci-dessous	9,55 €
TARIF C PAI - paniers repas <i>(Grenoblois et assimilés)</i>	0,79 €* -----	De 0,8 €* à 4,17 €* -----	4,18 €* -----
	0,95 €* -----	De 0,96 €* à 5,76 €* -----	5,77 €* -----

* : la part animation représente 30% du tarif applicable

TARIFS UNIQUES - pas d'indexation sur les ressources	
TARIF D Aide sociale à l'enfance	3,87 €
TARIF E Enseignants, stagiaires, ...	6,93 €
TARIF F Parents délégués	Prix applicable à leurs enfants
TARIF G Intervenants municipaux	4,12 €

TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		0,79 €
QF	381 à 600	$QF \times 8,99543 - 2,627258$
de	601 à 900	$QF \times 5,51839 - 0,536551$
381	901 à 1390	$QF \times 3,61963 + 1,1787143$
à	1391 à 1800	$QF \times 1,56479 + 4,043378$
3000	1801 à 3000	$QF \times 0,90075 + 5,24775$
QF supérieur à 3000		7,96 €

TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		0,95 €
QF	381 à 600	$(QF \times 8,99543 - 2,627258) \times 1,2$
de	601 à 900	$(QF \times 5,51839 - 0,536551) \times 1,2$
381	901 à 1390	$(QF \times 3,61963 + 1,1787143) \times 1,2$
à	1391 à 1800	$(QF \times 1,56479 + 4,043378) \times 1,2$
3000	1801 à 3000	$(QF \times 0,90075 + 5,24775) \times 1,2$
QF supérieur à 3000		9,55 €

44-

EXEMPLES DE PRIX

(applicables selon le quotient familial)

TARIF A (Grenoblois et assimilés) – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2019-2020	TARIFS à compter du 01/09/2020		A titre d'information Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (11,11€).		Impact financier maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours
			écart	Part Animation		
380 et moins	0,78 €	0,79 €	0,01 €	0,24 €	91%	1,36 €
500	1,85 €	1,87 €	0,02 €	0,56 €	81%	2,84 €
750	3,57 €	3,60 €	0,03 €	1,08 €	66%	4,76 €
1000	4,75 €	4,80 €	0,04 €	1,44 €	55%	5,99 €
1250	5,65 €	5,70 €	0,05 €	1,71 €	47%	7,38 €
1500	6,33 €	6,39 €	0,06 €	1,92 €	40%	8,52 €
1750	6,71 €	6,78 €	0,07 €	2,03 €	37%	9,35 €
2000	6,98 €	7,05 €	0,07 €	2,11 €	35%	9,75 €
2250	7,20 €	7,27 €	0,07 €	2,18 €	33%	10,03 €
2500	7,42 €	7,50 €	0,08 €	2,25 €	31%	10,31 €
2750	7,65 €	7,72 €	0,08 €	2,32 €	28%	10,60 €
3000	7,87 €	7,95 €	0,08 €	2,39 €	26%	10,88 €
3001 et +	7,88 €	7,96 €	0,08 €	2,39 €	26%	10,88 €

TARIF B (Non Grenoblois) – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2019-2020	TARIFS à compter du 01/09/2020		A titre d'information Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (11,11€).		Impact financier maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours
			écart	Part Animation		
380 et moins	0,94 €	0,95 €	0,01 €	0,29 €	89%	1,36 €
500	0,00 €	2,24 €	2,24 €	0,67 €	78%	305,26 €
750	0,00 €	4,32 €	4,32 €	1,30 €	59%	587,89 €
1000	0,00 €	5,76 €	5,76 €	1,73 €	46%	783,09 €
1250	0,00 €	6,84 €	6,84 €	2,05 €	36%	930,77 €
1500	0,00 €	7,67 €	7,67 €	2,30 €	29%	1 042,94 €
1750	0,00 €	8,14 €	8,14 €	2,44 €	25%	1 106,78 €
2000	0,00 €	8,46 €	8,46 €	2,54 €	22%	1 150,44 €
2250	0,00 €	8,73 €	8,73 €	2,62 €	19%	1 187,19 €
2500	0,00 €	9,00 €	9,00 €	2,70 €	17%	1 223,94 €
2750	0,00 €	9,27 €	9,27 €	2,78 €	15%	1 260,69 €
3000	0,00 €	9,54 €	9,54 €	2,86 €	12%	1 297,44 €
3001 et +	9,46 €	9,55 €	0,09 €	2,87 €	12%	12,24 €

44

ANNEXE

Tarifs des classes de découvertes

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A : applicable aux enfants remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants des agents de la Ville de Grenoble ou de son CCAS.
- Enfants scolarisés en UPE2A
- Enfants admis en dispositif ULIS sur décision de l'Education Nationale après orientation de la Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- Enfants des classes à horaire aménagés ou des écoles à projets situés dans un réseau d'éducation prioritaire
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie.

TARIF B : applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble.

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute l'année scolaire. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

44-

GRILLES DE TARIFS

SEJOURS SANS NUITEES (tarif pour 1 journée)

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
TARIF A (Grenoblois et assimilés)	2,72	De 2,72 € à 10,61 € selon formules ci-dessous	10,62 €
TARIF B (Non Grenoblois)	3,26 €	De 3,26 € à 12,73 € selon formules ci-dessous	12,74 €

TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		2,72 €
QF	381 à 600	$QF \times 0,00506849 + 0,788906$
de	601 à 900	$QF \times 0,00571906 + 0,392846$
381	901 à 1390	$QF \times 0,00533742 + 0,7509862$
à	1391 à 1800	$QF \times 0,00232274 + 4,949068$
3000	1801 à 3000	$QF \times 0,00123436 + 6,90692$
QF supérieur à 3000		10,62 €

TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		3,26 €
QF	381 à 600	$(QF \times 0,00506849 + 0,788906) \times 1,2$
de	601 à 900	$(QF \times 0,00571906 + 0,392846) \times 1,2$
381	901 à 1390	$(QF \times 0,00533742 + 0,7509862) \times 1,2$
à	1391 à 1800	$(QF \times 0,00232274 + 4,949068) \times 1,2$
3000	1801 à 3000	$(QF \times 0,00123436 + 6,90692) \times 1,2$
QF supérieur à 3000		12,74 €

SEJOURS AVEC NUITEES (tarif pour 1 journée)

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
TARIF A (Grenoblois et assimilés)	4,31	De 4,32 € à 21,39 € selon formules ci-dessous	21,40 €
TARIF B (Non Grenoblois)	5,17 €	De 5,18 € à 25,67 € selon formules ci-dessous	25,68 €

TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		4,31 €
QF	381 à 600	$QF \times 0,01136986 - 0,011916$
de	601 à 900	$QF \times 0,01234114 - 0,607026$
381	901 à 1390	$QF \times 0,01175869 - 0,0845791$
à	1391 à 1800	$QF \times 0,00535452 + 8,811864$
3000	1801 à 3000	$QF \times 0,00245204 + 14,03388$
QF supérieur à 3000		21,40 €

TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		5,17 €
QF	381 à 600	$(QF \times 0,01136986 - 0,011916) \times 1,2$
de	601 à 900	$(QF \times 0,01234114 - 0,607026) \times 1,2$
381	901 à 1390	$(QF \times 0,01175869 - 0,0845791) \times 1,2$
à	1391 à 1800	$(QF \times 0,00535452 + 8,811864) \times 1,2$
3000	1801 à 3000	$(QF \times 0,00245204 + 14,03388) \times 1,2$
QF supérieur à 3000		25,68 €

64-

EXEMPLES DE PRIX

(applicables selon le quotient familial)

SEJOURS SANS NUITEES (tarif pour une journée)

TARIFA – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2019-2020	TARIFS à compter du 01/09/2020	écart
380 et moins	2,69 €	2,72 €	0,03 €
500	3,29 €	3,32 €	0,04 €
750	4,64 €	4,68 €	0,04 €
1000	6,02 €	6,09 €	0,06 €
1250	7,35 €	7,42 €	0,07 €
1500	8,35 €	8,43 €	0,08 €
1750	8,93 €	9,01 €	0,09 €
2000	9,28 €	9,38 €	0,09 €
2250	9,59 €	9,68 €	0,10 €
2500	9,89 €	9,99 €	0,10 €
2750	10,20 €	10,30 €	0,11 €
3000	10,50 €	10,61 €	0,11 €
3001 et +	10,51 €	10,62 €	0,11 €

TARIF B – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2019-2020	TARIFS à compter du 01/09/2020	écart
380 et moins	3,23 €	3,26 €	0,03 €
500	3,95 €	3,99 €	0,04 €
750	5,56 €	5,62 €	0,05 €
1000	7,23 €	7,31 €	0,08 €
1250	8,82 €	8,91 €	0,09 €
1500	10,02 €	10,12 €	0,10 €
1750	10,71 €	10,82 €	0,11 €
2000	11,14 €	11,25 €	0,11 €
2250	11,50 €	11,62 €	0,12 €
2500	11,87 €	11,99 €	0,12 €
2750	12,23 €	12,36 €	0,13 €
3000	12,60 €	12,73 €	0,13 €
3001 et +	12,61 €	12,74 €	0,13 €

SEJOURS AVEC NUITEES (tarif pour une journée)

TARIFA – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2019-2020	TARIFS à compter du 01/09/2020	écart
380 et moins	4,27 €	4,31 €	0,04 €
500	5,62 €	5,67 €	0,06 €
750	8,56 €	8,65 €	0,08 €
1000	11,56 €	11,67 €	0,11 €
1250	14,47 €	14,61 €	0,14 €
1500	16,68 €	16,84 €	0,17 €
1750	18,00 €	18,18 €	0,18 €
2000	18,75 €	18,94 €	0,18 €
2250	19,36 €	19,55 €	0,19 €
2500	19,97 €	20,16 €	0,20 €
2750	20,57 €	20,78 €	0,20 €
3000	21,18 €	21,39 €	0,21 €
3001 et +	21,19 €	21,40 €	0,21 €

TARIF B – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2019-2020	TARIFS à compter du 01/09/2020	écart
380 et moins	5,12 €	5,17 €	0,05 €
500	6,74 €	6,81 €	0,07 €
750	10,28 €	10,38 €	0,10 €
1000	13,87 €	14,01 €	0,13 €
1250	17,37 €	17,54 €	0,17 €
1500	20,01 €	20,21 €	0,20 €
1750	21,61 €	21,82 €	0,21 €
2000	22,50 €	22,73 €	0,22 €
2250	23,23 €	23,46 €	0,23 €
2500	23,96 €	24,20 €	0,24 €
2750	24,69 €	24,93 €	0,24 €
3000	25,42 €	25,67 €	0,25 €
3001 et +	25,43 €	25,68 €	0,25 €

49-

TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2020

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2019	Objet de la subvention proposée	Subventions 2020		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	A.J.A Villeneuve	11-janv-17	31-déc-2020	28 415 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	18 700 €	0 €	7 825 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016			Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année			250 €
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	10-juin-17	31-déc-2020	34 980 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	12 600 €	0 €	7 940 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys	22-janv-19	31-déc-2020	9 000 €	Fonctionnement 2020 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	3 000 €	0 €	4 000 €
2 avenant financier	AUESC Bajatière - section football	28-janv-19	31-déc-2020	5 060 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	4 400 €	0 €	4 980 €
		délibération n° 10094 du 17 décembre 2018			Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année			250 €
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	02-févr-17	31-déc-2020	112 350 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	40 500 €	0 €	22 800 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016			Soutien du sport individuel de haut niveau			3 333 €
2 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	27-févr-17	31-déc-2020	43 135 €	Fonctionnement 2020 - Détachement 1er semestre	1 300 €	0 €	20 968 €
		délibération n° 367 du 6 février 2017						
2 avenant financier	Club d'Escrime Parmentier	28-nov-18	31-déc-2020	24 180 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	9 900 €	1 318 €	8 790 €
		délibération n° 7734 du 5 novembre 2018			Soutien du sport individuel de haut niveau			1 333 €
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	17-janv-17	31-déc-2020	87 538 €	Soutien du sport individuel de haut niveau	41 200 €	0 €	2 667 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	17-janv-17	31-déc-2020	37 525 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	16 200 €	8 763 €	10 225 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016			Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année			250 €
2 avenant financier	Grenoble Basket 38 (GB38)	18-janv-19	31-déc-2020	61 030 €	Fonctionnement 2020 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	25 160 €	1 150 €	35 870 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Grenoble Gymnastique	18-janv-17	31-déc-2020	45 950 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	29 000 €	1 381 €	15 825 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	24-févr-17	31-déc-2020	100 300 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	6 800 €	0 €	2 475 €
		délibération n° 367 du 6 février 2017			Fonctionnement complémentaire 2020			90 850 €
2 avenant financier	Grenoble S.M.H Métropole 38 Handball	22-janv-19	31-déc-2020	106 290 €	Fonctionnement 2020 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	35 140 €	0 €	46 860 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Grenoble Tennis	23-févr-17	31-déc-2020	132 000 €	Fonctionnement 2020	0 €	0 €	110 000 €
		délibération n° 367 du 6 février 2017			Trophée de la ville de Grenoble édition 2020			22 000 €

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2019	Objet de la subvention proposée	Subventions 2020		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C)	18-janv-19	31-déc-2020	133 145 €	Fonctionnement 2020 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	79 710 €	8 636 €	53 435 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	21-janv-17	31-déc-2020	43 300 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	22 200 €	1 934 €	8 225 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	03-févr-17	31-déc-2020	54 750 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	36 100 €	23 020 €	17 275 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Le Plateau	26-déc-18	31-déc-2021	15 000 €	Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année	15 000 €	0 €	1 000 €
		délibération n° 10094 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Les Centaures Football Américain	08-févr-19	31-déc-2020	10 820 €	Fonctionnement 2020 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	3 980 €	0 €	5 340 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Mistral Football Club	12-juil-17	31-déc-2020	21 485 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	10 600 €	7 711 €	8 380 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	Nautic Club Alp'38 Echirolles Meylan Grenoble Université Club (NC ALP'38)	12-juin-17	31-déc-2020	34 400 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	25 000 €	0 €	2 400 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017			Soutien du sport individuel de haut niveau			1 333 €
2 avenant financier	Office Municipal des Sports de Grenoble (OMS)	27-févr-17	31-déc-2020	77 302 €	Fonctionnement 2020	0 €	5 802 €	70 500 €
		délibération n° 367 du 6 février 2017						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	12-juil-17	31-déc-2020	29 688 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	8 500 €	424 €	5 575 €
		délibération n° 1819 du 26 juin 2017						
2 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	02-juin-17	31-déc-2020	12 350 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	6 500 €	13 258 €	5 350 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017			Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année			250 €
2 avenant financier	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	17-juil-17	31-déc-2020	21 025 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	9 800 €	5 130 €	5 805 €
		délibération n° 1819 du 26 juin 2017			Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année			250 €
2 avenant financier	YET'S Grenoble Roller Hockey	22-janv-19	31-déc-2020	18 600 €	Fonctionnement 2020 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	1 950 €	0 €	3 450 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
Total								608 726 €

AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT

N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2019	Objet de la subvention proposée	Subventions 2020		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 avenant financier	Grenoble Roller	24-févr-17	31-déc-2020	3 600 €	Organisation des "randos roller" édition 2020	0 €	0 €	3 600 €
		délibération n° 411 du 6 février 2017						
Total								3 600 €

Total Général 612 326 €

Crt du 10 février 2020.

ANNEXE 1

PRIX

VENTE DE VEGETAUX

Alvéoles	Ø 20	Plants vivaces « Végétal Local »	0,50€
Godet	Ø 80/90	Plants bisannuelles	0,50€
Godet	Ø 80/90	Plants annuelles	0,50 €
Pot	Ø 12/13/14	Plants annuelles	1,50€
Pot	1L/3L/4L	Plants annuelles issues de bulbes	4,00€
Pot	1L	Plantes vivaces courantes	2,50 €
Godet	Ø 80/ 90	Plants légumiers	1,00 €
Pot		Plants vivaces	3,00 €
Pot	Ø 200	Plantes annuelles et fleuries	4,00 €
Conteneur		Grandes plantes vertes et arbustes	15,00 €

PRIX

VENTE DE COMPOSITIONS FLORALES*

Piquet de table	Petit bouquet de table	13,32 €
Gros bouquet en vase	Avec fleurs fraîches dans divers contenants de taille moyenne	62,52 €
Bouquet de poing	Avec fleurs naturelles fraîches	41,28 €
Gerbes 1m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	57,12 €
Raquette 1m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	127,56 €
Raquette 2m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	245,28 €
Bouquet de table basse	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	24,24 €
Bouquet de table d'honneur	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	65,52€
Décoration posée de grande dimension	Palmier en bac d'orangerie, jardinière béton	245,28 €

***les compositions florales se feront sur commande (minimum 15 jours avant)**

LOCATION JOURNALIÈRE DE PLANTES VERTES ET FLEURIES *

Plante verte	De grande hauteur (100 à 180cm), pot Ø40	Remplacement 204,40€	27,30 €
Plante verte	De hauteur intermédiaire (40 à 80cm), pot Ø20	Remplacement 82,00€	8,10 €
Plante verte	De petite taille (inférieure à 40), pot Ø10-13	Remplacement 20,20€	4,00 €
Plante fleurie	Pot Ø8-13	Remplacement 4,00€	1,50 €
Plante de pépinière extérieure	Grande hauteur (100 à 180cm), pot Ø25-40	Remplacement 47,60€	9,10 €
Jardinières balcon	Jardinière plantée rectangulaire	Remplacement 82,00€	12,10 €
Jardinières balcon	Jardinière plantée ronde de 70cm de haut	Remplacement 204,40€	43,50 €
Livraison et récupération des plantes vertes et fleuries			81 €

Tarifs

PRESTATIONS

Décoration posée de dimension moyenne (banc, borne fontaine, structures...)	47,60 €	Remplacement: 238,80€
---	---------	-----------------------

Décoration posée de petite dimension (caisse, tonneau, corbeille fleurie, etc.)	20,20 €	Remplacement: 102,20€
---	---------	-----------------------

Hors classe

La production de décors exceptionnels, construits sur site (bassin, murs, etc.) sera facturée comme suit : facturation des matériaux au coût d'achat et construction des décors au coût horaire de la main d'œuvre.

Matériel de transport et de travaux publics-Location horaire sans chauffeur

Camionnette de charge utile inférieure à 6T	20.20€
---	--------

Camion de charge utile de 6 à 10T	45.50€
-----------------------------------	--------

Tractopelle	104.20€
-------------	---------

Chariot élévateur de 1,5T	55.70€
---------------------------	--------

Main d'œuvre

Coût horaire	40,50 €
--------------	---------

Coût horaire dimanche et jours fériés	67,20 €
---------------------------------------	---------

Coût horaire nuit (22h à 7h)	81,00 €
------------------------------	---------

PRESTATIONS D'ANIMATION

Atelier thématique 1h	Par personne	5,00 €
-----------------------	--------------	--------

Atelier thématique 2h	Par personne	10,00 €
-----------------------	--------------	---------

RATIOS D'AVANCEMENT 2020				
GRADES	Année 2020			
	Nombre de promouvables		Proposition CAP	Ratios CAP
Catégorie C (C2 et C3)				
Filière Administrative				
Adjoint administratif principal de 2e classe. C2	14	Dont 1 lauréat	11	78,57 %
Adjoint administratif principal de 1re classe. C3	30		20	66,67 %
Filière Technique				
Adjoint technique principal de 2e classe. (ancienneté + exa pro). C2	75	Dont 1 lauréat	38	50,67 %
Adjoint technique principal de 1re classe. C3	102		45	44,12 %
Agent de Maîtrise Principal	27		14	51,85 %
Filière Culturelle				
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe. C2	3		2	66,67 %
Adjoint du patrimoine principal de 1re classe. C3	0		0	0,00 %
Filière Sportive				
Opérateur principal des activités physiques et sportives. C3	0		0	0,00 %
Filière Sanitaire et Sociale				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe. C3	17		8	47,06 %
agent social principal de 2ème classe C2	0		0	0,00 %
agent social principal de 1ère classe C3	0		0	0,00 %
Filière Animation				
Adjoint d'animation principal de 2e classe. C2	2		2	100,00 %
Adjoint d'animation principal de 1re classe. C3	1		1	100,00 %
TOTAUX – CATEGORIE C	271		141	52,03 %

GRADES	Année 2020			
	Nombre de promouvables	Proposition CAP	Ratios CAP	
CATEGORIE B				
Filière Administrative				
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	19	1	5,26 %	
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	29	1	3,45 %	
Filière Technique				
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	14	0	0,00 %	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	23	Dont 2 lauréats	8	34,78 %
Filière Culturelle				
Assistant de conservation Principal de 2 ^{ème} classe	4	1	25,00 %	
Assistant de conservation Principal de 1 ^{ère} classe	7	1	14,29 %	
Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0,00 %	
Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0,00 %	
Filière Sportive				
Educateur Territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	4	1	25,00 %	
Educateur Territorial des activités physiques et sportives Principal de 1 ^{ère} classe	8	0	0,00 %	
Filière Sanitaire et Sociale				
Assistant Socio-Educatif Principal	sans objet 1			
Technicien para-médical de classe supérieure				
Educateur Principal de Jeunes enfants				
Filière Animation				
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	0	0	0,00 %	
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	3	0	0,00 %	
Filière Police Municipale				
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	3	Dont 1 lauréat	2	66,67 %
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	2	Dont 1 lauréat	1	50,00 %
TOTAUX – CATEGORIE B	116	16	13,79 %	

GRADES	Année 2020		
	Nombre de promouvables	Proposition CAP	Ratios CAP
CATEGORIE A			
Promotion à l'échelon spécial d'administrateur général	0	0	0,00 %
Filière Administrative			
Attaché Principal (ancienneté + exa pro)	25 Dont 6 lauréats	4	16,00 %
Attaché hors classe	16	1	6,25 %
Administrateur hors classe	2	0	0,00 %
Administrateur Général	0	0	0,00 %
Filière Technique			
Ingénieur principal	20	3	15,00 %
Ingénieur hors Classe	3	0	0,00 %
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0,00 %
Ingénieur général	0	0	0,00 %
Filière Culturelle			
Bibliothécaire principal	2	1	50,00 %
Attaché principal de conservation du pat	2	1	50,00 %
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{ère} catégorie	0	0	0,00 %
Professeur Hors Classe	15	3	20,00 %
Conservateur du Patrimoine en Chef	3	0	0,00 %
Conservateur des Bibliothèques chef	2	0	0,00 %
Filière Sportive			
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal	0	0	0,00 %
Filière Sanitaire et Sociale			
Infirmier en soins généraux de classe sup	0	0	0,00 %
Infirmier en soins généraux hors classe	1	0	0,00 %
Médecin de 1 ^{ère} classe	0	0	0,00 %
Médecin Hors classe	5	0	0,00 %
Psychologue hors classe	2	0	0,00 %
Assistant Socio-Educatif 1 ^{ère} classe	1	1	100,00 %
Assistant Socio-Educatif classe exceptionnelle	12	4	33,33 %
Educateur de Jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	1	50,00 %
TOTAUX – CATEGORIE A	113	19	16,81 %
TOTAL GENERAL	500	176	35,20 %

CD du 10 février 2020

CREATION DE POSTE

Département	Direction	Service	Poste à créer	Temps de travail
Ville émancipatrice		Mission montagne	Attaché	Temps non complet (80%)

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville durable	Environnement Cadre de Vie		Attaché	Ingénieur
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Bibliothécaire	Conservateur des bibliothèques
Ville émancipatrice	Sports	Administration générale	Attaché	Rédacteur
Ville solidaire et citoyenne	Santé Publique et Environnementale	Santé scolaire	Médecin à temps non complet (60%)	Médecin à temps non complet (70%)